

**COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 20 MAI 2008**

Secrétaire : M. JALABERT

M. LE MAIRE remercie M. FOURNIER, Trésorier Principal, pour sa présence.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 mai 2008
- 2) Budget annexe Cimetière
 - 2.1) Compte administratif 2007 du cimetière
 - 2.2) Compte de gestion 2007 du cimetière
 - 2.3) Affectation définitive du résultat 2007 du cimetière
 - 2.4) Décision modificative N° 1 au budget annexe 2008 du cimetière
- 3) Budget Ville
 - 3.1) Compte administratif 2007 de la ville
 - 3.2) Compte de gestion 2007 de la ville
 - 3.3) Affectation définitive du résultat 2007 de la ville
 - 3.4) Décision modificative N° 1 au B.P. 2008
- 4) F.D.A.E.C. 2008
- 5) Tarifs de la saison culturelle 2008 - 2009
- 6) Indemnité du receveur
- 7) Contrat Développement Durable 2008
- 8) Modification du tableau des emplois communaux
- 9) Rémunération des pédiatres dans les crèches
- 10) Désignation de représentants auprès du P.L.I.E.
- 11) Convention avec le Conseil Général pour l'opération Bus Plage
- 12) Echange de terrain rue Edouard Branly entre la Ville et la Communauté Urbaine de Bordeaux
- 13) Convention avec France Télécom pour enfouissement du réseau rue Blanqui dans la partie comprise entre l'Avenue Victor Hugo et la rue Mondon
- 14) Convention avec France Télécom pour enfouissement du réseau rue Blanqui dans la partie comprise entre la rue Mondon et l'Avenue de Tivoli
- 15) Convention avec France Télécom pour enfouissement du réseau Carrefour Préceinte – Baudin - Barbusse
- 16) Demande de subvention au S.D.E.E.G. pour l'enfouissement des réseaux électriques Carrefour Baudin / Préceinte / Barbusse
- 17) Convention avec la C.U.B. pour le versement d'un fonds de concours relatif à l'éclairage public du Centre Ville
- 18) Avenant N° 1 au lot 1 du marché de mise en lumière du centre ville
- 19) Avenant N°1 au marché entretien piscine
- 20) Questions orales diverses

DOSSIER N° 1 : APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2008

M. LE MAIRE fait remarquer que ce conseil municipal a été retranscrit, pour la première fois, depuis 25 ans in extenso, mot à mot, afin de garantir l'exactitude des propos tenus.

Le P.V. est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 2.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le résultat fait ressortir :

- en exploitation un excédent de 13 167,35 €

Ce chiffre est repris en page 4 du compte administratif 2007.

L'activité du cimetière repris sur ce budget annexe se résume à :

- en section d'exploitation (page 6)
 - o en dépenses : 15 564,98 € qui correspondent à la fourniture de filtres GBA, de bacs ABS, de doses en poudre, à l'acquisition de reliquaires et à des frais d'exhumation.
 - o En recettes : 6 562,53 € pour des travaux de fossoyage et des ventes de caveaux.
- en Section d'investissement (page 7)
 - o en dépenses : pas d'opération,
 - o En recettes : pas d'opération.

Nous nous reporterons en page 9 pour le vote de ce compte administratif (section d'exploitation, il n'y a pas de vote pour la section d'investissement).

Enfin l'affectation du résultat de l'exercice 2007 sera soumise à l'approbation du conseil municipal, car l'affectation évoquée lors de la présentation du BP 2008 (conseil du 29 janvier 2008) n'était que provisoire.

M. ZIMMERMANN rappelle que la commission des finances examine les comptes administratifs du cimetière et de la ville à l'appui :

- *du compte administratif lui-même, qui recense tous les mandats et les titres de recettes qui ont été émis et enregistrés par l'ordonnateur,*
- *du compte de gestion qui répertorie les dépenses et les recettes effectuées par M. le Trésorier, ces deux documents étant le reflet l'un de l'autre,*
- *de l'affectation de résultats qui concerne les excédents ou les déficits.*

En ce qui concerne le cimetière, il indique qu'il bénéficie d'un budget autonome et que son compte administratif est extrêmement modeste dans son contenu. Cette année, il enregistre :

- *15 564,98 € de dépenses de fonctionnement et aucune dépense d'investissement,*
- *6 562,53 € de recettes,*
- *et un excédent de gestion de 13 167,35 € avec un résultat reporté de 2006 de 22 169,80 €.*

M. PRIKHODKO ne comprend pas que la ville puisse faire des bénéfices sur les travaux de fossoyage. Il pense que ce service, étant effectué par des agents communaux, devrait être réalisé à titre gracieux.

M. LE MAIRE répond que la commune ne fait aucun bénéfice sur ces travaux, ces recettes proviennent essentiellement de la vente de caveaux et des travaux d'entretien, d'où ces sommes dérisoires. En ce qui concerne les travaux de fossoyage, les familles s'adressent systématiquement à des organismes privés.

M. LE MAIRE quitte la salle et M. ZIMMERMANN se voit confier à l'unanimité la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du compte administratif.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2007 est approuvé à l'UNANIMITE.

M. LE MAIRE rentre et reprend la présidence de l'assemblée qu'il remercie pour son vote.

3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat	BUDGET ANNEXE CIMETIERE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007	Nombre de Conseillers en exercice	35
	Séance du 20 mai 2008	Nombre de Conseillers présents	30
		Nombre de suffrages exprimés	34

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain ZIMMERMANN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				22 169,80	0,00	22 169,80
Opérations de l'exercice			15 564,98	6 562,53	15 564,98	6 562,53
Totaux	0,00	0,00	15 564,98	28 732,33	15 564,98	28 732,33
Résultats de clôture		0,00		13 167,35		13 167,35
Restes à réaliser					0,00	0,00
Totaux cumulés	0,00	0,00	15 564,98	28 732,33	15 564,98	28 732,33
Résultats définitifs		0,00		13 167,35		13 167,35

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2007 est approuvé à l'UNANIMITE

DOSSIER N° 2.2 : COMPTE DE GESTION 2007 DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2007, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2007.

M. ZIMMERMANN rappelle que le compte de gestion est tenu par M. le Trésorier au vu des titres que la ville émet, qu'il exécute et qu'il comptabilise.

M. FOURNIER confirme la conformité des chiffres du compte de gestion avec ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2007 est approuvé à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 2.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DU BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007.

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	9 002,45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	22 169,80 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	13 167,35 €
	Déficit :	
	(A2)	

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		
Recettes d'investissement restant à réaliser :		
Solde des restes à réaliser :		
(B) Besoin (-) réel de financement (D001)		
Excédent (+) réel de financement (R001)		

→ Affectation du résultat

Résultat excédentaire

En couverture du besoins réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaire au compte R 1068)	
En excédent reporté (recette budgétaire au compte R 001)	
En excédent reporté à la section d'exploitation	13 167,35 €

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	
Résultat déficitaire (A2) en report , en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section d'exploitation D 002)	

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en EURO**

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 13 167,35 €	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 2.4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET ANNEXE 2008 DU CIMETIERE

RAPPORTEUR : M.ZIMMERMANN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les réajustements nécessaires suite au rapprochement des comptes de l'exercice 2007 avec la Trésorerie Municipale et considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION D'EXPLOITATION		DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	-3 477,42	
TOTAL CHAPITRE 002	Résultat reporté		-3 477,42
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		-3 477,42	-3 477,42

M. ZIMMERMANN indique qu'il s'agit d'une régularisation d'écriture. En effet, la ville avait enregistré à tort des recettes au titre de la T.V.A.. Il lui a donc été demandé par M. le Trésorier de les faire figurer dans un compte d'attente.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 3.1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2007 VILLE

FONCTIONNEMENT

M. LE MAIRE

M. LE MAIRE rappelle que le compte administratif se différencie du budget voté en janvier. En effet, le budget établit plutôt une somme d'intentions de faire, qui sont certes sincères et budgétées, alors que le compte administratif est en fait le reflet de l'activité réelle et des sommes dépensées durant l'année écoulée. Pour avoir un meilleur suivi d'une ville et de ses investissements il est donc préférable de faire un comparatif des comptes administratifs année par année. Il reprend les éléments essentiels de la note de synthèse. Ce compte se résume en trois grandes lignes :

- Les dépenses de fonctionnement sont en hausse notable : + 4,5 % surtout dues à l'augmentation des charges de personnel (6 %) en raison de la mise en place de la DROP (prime de reconnaissance liée au travail rendu effectif et à la présence) et au succès des tickets restaurants ;
- Les dépenses d'investissement, notamment celles d'équipement, sont tout à fait stables : plus de 6 millions d'euros autofinancés à hauteur de 72,6 % ; il rappelle que la Municipalité veille, depuis 7 ans, à ce que ces dépenses soient autofinancées pour moitié ; pour 2007 elles l'ont été pour les ¾ ;
- Un résultat définitif positif qui est stable : + 1 % s'établissant à 5 442 000 € et pour lequel il conviendra d'ailleurs de s'interroger ; mais ce confort financier évitera à la Municipalité de recourir à l'emprunt et lui permettra même d'anticiper quelques remboursements, ce qui allègera la dette et les frais financiers.

Il souhaite faire deux remarques :

- Il précise que le budget global de la ville est de 40 millions d'euros, celui de la C.U.B. étant de 1 milliard d'euros,
- Il indique que le C.L.T.R., qui est une sorte d'avance de trésorerie que la commune avait contractée il y a de nombreuses années, a été commué cette année et basculé en emprunt classique ; ces 3 millions d'euros se retrouvent donc parmi les dépenses et les recettes de ce compte administratif.

M. ZIMMERMANN

M. ZIMMERMANN reprend les éléments qui lui semblent les plus significatifs :

Recettes de fonctionnement :

- un accroissement des recettes (+ 3,52 %), malgré la stabilité de la politique fiscale au Bouscat et la non augmentation des taux depuis 11 ans ;
- une hausse des produits divers de 8,72 % (chapitre 70) due à la politique d'ajustement des tarifs municipaux et à la fréquentation des structures d'accueil ;
- une augmentation des produits financiers chapitre 76 (65 219,79 €) qui manifeste la volonté de bonne gestion des deniers publics en attendant leur utilisation effective dans des investissements nécessitant le déblocage des fonds ;

Dépenses de fonctionnement (+ 4,59 %) : une augmentation liée à la politique des ressources humaines et aux mesures réglementaires qui s'imposent à la commune et qui font évoluer le statut des fonctionnaires :

- une augmentation des dépenses des charges de personnel (+ 5,85 %) qui représente 54,80 % des dépenses de fonctionnement ;
- une hausse significative du chapitre 65 (autres charges) + 14,11 % due à la rémunération des services rendus par la C.U.B. et à la contribution pour l'insertion des personnes handicapées ; il rappelle que les entreprises ou les collectivités voient leur contribution augmenter ou diminuer en fonction du nombre de personnes handicapées qu'elles emploient ; peu d'entreprises en sont exonérées.

M. LE MAIRE précise que la commune se doit d'employer 6 % de personnes handicapées.

M. ZIMMERMANN reprend la parole. Il attire l'attention de l'assemblée sur :

- une augmentation de 19,79 % des subventions votées en cours d'exercice en faveur des associations, du C.C.A.S., de l'Agence d'Urbanisme pour l'aménagement du centre ville et des écoles privées ; concernant cette dernière, il rappelle qu'elle est maintenant obligatoire et que cette participation est déterminée à partir du coût moyen par élève, calculé sur la base des dépenses de l'ensemble des écoles publiques de la commune ;
- une hausse des fournitures administratives + 21,03 % liée à la politique de communication ;
- une croissance de 72 % des locations mobilières (chapitre 6135) due à la politique culturelle de qualité menée par la Municipalité, notamment pour le spectacle de danse de Tero Saarinen en mars 2007 ;
- une hausse importante des charges financières (chapitre 66) + 203 310,89 € due pour l'essentiel à un changement de mode de présentation des intérêts en cours non échus par

rapport à l'exercice précédent ; mais cette charge a pu être atténuée grâce aux rapports des placements effectués.

M. LE MAIRE souhaite revenir sur la page 6 de la note de synthèse concernant le montant des subventions :

- *C.C.A.S. (+ 13 333 €) : en 2006, il y avait eu une diminution suite à un remboursement important qu'avait encaissé le C.C.A.S. ; ce montant 2007 se rapproche donc de celui de 2005 ;*
- *Ecoles privées (+ 97 142,83 €) : cette hausse est liée au fait que la réévaluation n'avait été faite qu'au cours de l'année 2006, alors que l'année 2007 l'a supportée sur toute l'année ; 1 205 € par enfant en 2006 contre 1 278 € en 2007, c'est le coût d'un élève bouscatais dans les écoles publiques qui est répercuté dans les deux écoles privées sous contrat ;*
- *J.L.N. (+ 4 200 €) : la commune a pris en charge la rémunération d'un personnel suite à la fin d'un contrat aidé ;*
- *ABCEDFG (+ 10 900 €) et Ricochet (+ 3 700,80 €) sort des répercussions du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) ; dès l'instant où il y a des actions, la ville doit apporter sa participation financière ;*
- *Mission Locale Technowest (+ 1 851,72 €) : il s'agit du bilan d'équilibre annuel ;*
- *U.S.B. (+ 9 600 €) : cette augmentation est due à quelques événements exceptionnels organisés, comme le tournoi de tennis qui s'est achevé il y a huit jours et qui a obtenu le label « circuit des grands tournois nationaux »*
- *- l'Ecole des Bois (+ 2 068,16 €) : il n'y avait qu'un enfant bouscatais en 2006, il y en a eu 3 en 2007, d'où cette augmentation ;*
- *Jumelage Le Bouscat – Arnstadt (+ 3 000 €) : cela correspond aux voyages effectués ;*
- *Paralysés de France (+ 500 €) et Scouts de France (+ 500 €) : il s'agit d'actions très spécifiques en direction des personnes handicapées et de la jeunesse auxquelles la commune a souhaité participer ;*
- *Rencontres du Printemps (15 000 € en 2007) : M. LE MAIRE rappelle que cette subvention versée pour organiser une manifestation exceptionnelle avait donné lieu à quelques débats l'an dernier en conseil municipal ; il annonce que cet événement ne sera pas reconduit en 2008.*

M. ASSERAY souhaite avoir quelques renseignements complémentaires concernant l'article 611 (contrats de prestations de service). Il pense que SOGERES n'a pas augmenté ses prix en 2007, vu le nombre de repas servis en 2006 et en 2007 et la faible diminution de cet article.

M. LE MAIRE explique que ce résultat est dû à une gestion en flux tendu de la commande des repas. Les parents, les directeurs et directrices d'écoles jouent bien le jeu, seuls les repas réellement consommés sont commandés, d'où la diminution de 2 682 repas en 2007.

M. ASSERAY se demande si la diminution de 9,20 % de la taxe sur l'électricité (article 7351) n'est vraiment due qu'à une baisse des consommations en 2007. Cela pourrait aussi être la conséquence d'un report, cette taxe étant directement versée par E.D.F..

M. LE MAIRE pense en effet que cela est dû à un décalage du versement de cette taxe. Mais il se souvient également que l'hiver 2006, notamment les mois de janvier et février, a été particulièrement froid, la neige a tenu plusieurs jours, d'où peut-être une plus forte consommation. Le montant de la taxe 2007 se rapproche d'ailleurs de celle de 2004.

M. LE MAIRE revient sur :

- *l'article 6247 (Transports collectifs) : il précise que les familles ne paient pas le ramassage scolaire au Bouscat, c'est la seule ville de la C.U.B. à assurer ce transport à titre gratuit ;*
- *le chapitre 012 (Charges de personnel) : il indique qu'il y a une erreur dans la note de synthèse concernant la prise en charge des tickets restaurants : les 96 795 € indiqués correspondent à l'année 2006, pour 2007 il s'agit de 174 000 €.*

M. Michel VINCENT souhaite faire quelques observations complémentaires concernant les produits financiers : 90 000 € est certes une somme non négligeable qui évite d'augmenter la pression fiscale mais contestable par rapport à la mission de service public qui doit être celle d'une collectivité territoriale.

M. LE MAIRE comprend bien son argument : pourquoi avoir un excédent de fonctionnement important si en parallèle on a recours à l'emprunt. Il explique que ce n'est pas tout à fait la situation exacte. En effet, la ville a souvent fait des emprunts qu'elle a mobilisés pour financer des travaux qui étaient censés se faire à une certaine période. Mais pour diverses raisons, indépendantes de sa volonté (retard des entreprises par exemple), la commune a réglé ces travaux beaucoup plus tard que prévu. Plutôt que de geler cet argent, elle a préféré le placer. Toutefois, il reconnaît qu'il serait intéressant que ces cinq millions d'euros fassent l'objet d'une mise en prêt de remboursement d'emprunt pour un million d'euros ; c'est d'ailleurs ce qui sera proposé dans le dossier N° 3.4 (décision modificative).

M. Michel VINCENT indique que son groupe serait assez partisan d'une certaine modération concernant le chapitre « produits divers » afin de protéger le pouvoir d'achat des concitoyens, surtout les plus démunis. En effet, 8,72 % est un taux un peu trop élevé dans la conjoncture actuelle.

M. LE MAIRE répond qu'il ne peut pas lui laisser dire cela. En effet, la commune n'a pas augmenté les produits divers de 8,72 %. Ce pourcentage représente le chiffre global des services rendus, les tarifs quant à eux ne sont augmentés qu'en fonction du taux de l'inflation (environ 2 %). C'est une manière transparente et logique de gérer la ville. Tout le monde supporte l'inflation et il n'y a aucune raison pour que les services rendus ne la « subissent » pas. Il y a de plus en plus de demandes des services rendus et c'est donc bien la preuve qu'ils ne sont pas si excessifs et que les Bouscatais s'y retrouvent.

M. JUNCA indique qu'il y a deux façons d'expliquer cette augmentation de 8,72 %, soit une hausse des services rendus, or M. LE MAIRE vient de préciser qu'ils étaient calés sur l'inflation et les délibérations ont toujours suivies cette ligne, soit une augmentation de la fréquentation. Cela prouve bien que si les recettes augmentent c'est parce que les Bouscatais sont de plus en plus nombreux à en profiter. C'est donc un chiffre plutôt rassurant et cela montre que la mission de service public est tout à fait remplie.

M. Michel VINCENT souhaite savoir quel public bénéficie de ces services.

M. LE MAIRE répond que ces services profitent à tout public en fonction de leur compétence : les personnes âgées fréquentent les R.P.A., les enfants les crèches et les C.L.S.H...

M. JUNCA fait remarquer que l'entrée de la piscine n'est pas réservée à une certaine catégorie sociale.

M. Michel VINCENT revient sur l'excédent de 5,5 millions d'euros. Il a bien pris note que la Municipalité allait geler l'emprunt mais son groupe trouve cette somme trop importante et pense qu'il serait opportun de l'amoinrir en la budgétant d'une façon différente.

M. LE MAIRE répond qu'il le rejoint en partie dans cette analyse. Cependant, il est quand même utile d'avoir une réserve en cas d'urgence. Il cite une phrase pleine d'humour de l'ancien Adjoint aux Finances, M. GRDEN : « Je mets un peu d'argent à gauche pour l'avoir devant moi ». C'est une manière imagée de dire les choses mais cela n'est pas tout à fait faux. Il y a quelques années, la Municipalité a dû supporter des travaux conséquents, pour ne pas dire colossaux, suite à des problèmes urgents de sécurité. Il est donc bon d'avoir un peu d'argent devant soi de manière à ne pas être dans l'urgence d'un emprunt et être confronté à des taux élevés. Il pense que minimiser les recettes attendues et maximaliser les dépenses envisagées est aussi une bonne gestion. Il reconnaît que cinq millions d'euros représentent un certain confort c'est pourquoi il fait des propositions pour l'avenir.

M. ABRIOUX fait remarquer que cet excédent est très important puisqu'il représente 13 % du budget, il pourrait être nettement moindre, de l'ordre de 6 ou 7 %. D'autre part, il rejoint M. Michel VINCENT dans son analyse : il vaut mieux ne pas emprunter que de percevoir 90 000 € d'intérêts pour des sommes placées.

M. LE MAIRE rappelle que cela est dû à un décalage dans le temps entre la mobilisation d'emprunts et le paiement des travaux en raison essentiellement du retard des entreprises. Il pense que les

Bouscatais préfèrent savoir que leur ville dégage cinq millions d'euros d'excédent à la fin de l'année que de déficit. Cette somme sera certes revue à la baisse.

INVESTISSEMENT

M. LE MAIRE rappelle les principaux investissements réalisés en 2007 :

Bâtiments Communaux, Voirie	
Travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville (Règlement année 2007)	
M. LE MAIRE pense que les Bouscatais apprécient d'être accueillis dans une mairie rénovée.	1 123 284,22
Réalisation du Parking Formigé (50 places)	
M. LE MAIRE rappelle que ce parking a été réalisé en prévision des travaux que le centre supporte actuellement. La Municipalité a eu raison d'anticiper, ce qui permet aux usagers et aux commerçants de garer leur véhicule.	190 679,23
Culture	
Travaux de rénovation à l'Ermitage Compostelle (Peinture, alarme, mise en conformité, éclairage...)	70 614,82
Acquisition de livres et de DVD	22 801,07
Eclairage Public	
Travaux de mise en lumière du Centre Ville (1ère tranche : règlement année 2007)	137 595,66
M. LE MAIRE précise qu'il s'agit des travaux de génie civil et des honoraires du maître d'oeuvre.	
Eclairage public Avenue Aristide Briand	34 684,00
Travaux d'éclairage public Route du Médoc	31 425,50
Travaux d'éclairage public rue Bonnaous	18 782,89
Travaux d'éclairage public pour le Tramway	8 800,00
M. LE MAIRE fait remarquer que Le Bouscat peut se vanter d'être la seule ville dont le nom soit affiché sur un arrêt du tramway « Ravezies – Le Bouscat ».	
Enseignement	
Reconstruction du groupe Scolaire Jean Jaurès (règlement année 2007)	2 710 227,74
Primaire Centre 1 - mise en conformité électrique, pose de carrelage, travaux de peinture salle BCD, réfection étanchéité logement de fonction, alarme, acquisition de matériel divers	98 671,94
Environnement	
Aménagement d'espaces verts sur différents sites	90 166,31
M. LE MAIRE fait remarquer que cette section comporte de nombreux travaux d'enfouissement de réseaux . Il rappelle que la Municipalité souhaite mener une politique très dynamique et volontariste dans ce domaine dans les années à venir, elle l'a d'ailleurs déjà amorcé en 2007.	
Enfouissement de réseau Place Gambetta	64 219,00
Travaux Impasse de la ferme	18 766,50
Enfouissement de réseaux Avenue Victor Hugo	8 677,90
Enfouissement de réseaux rue Branly	5 677,79
Enfouissement de réseaux rue Victor Billon	4 514,00
Enfouissement de réseaux Avenue Anatole France	4 169,90

Social - Crèches et RPA	
Participation 2007 versée à Gironde Habitat pour l'Espace Social du Champ de Courses (Espace Social et Crèche Trotte-Menu) <i>M. LE MAIRE rappelle qu'il s'agit du premier tiers.</i>	297 232,54
Aménagement des nouveaux locaux pour la Mission Locale Technowest <i>M. LE MAIRE trouve dommage que l'Etat persiste à nommer cet espace ainsi. Il pense que beaucoup de jeunes et de Bouscatais ne savent pas ce que signifie cette appellation.</i>	30 178,99
RPA Mieux Vivre - remplacement de fenêtres PVC et achat de rayonnages <i>M. LE MAIRE précise que les travaux des parties communes sont à la charge de la commune.</i>	4 197,72
Sports	
Tribune et club house des Ecus - règlements année 2007	184 732,31
Participation 2007 pour le gymnase du Collège AUSONE <i>M. LE MAIRE rappelle que ces travaux ont été effectués en partenariat avec le Département et la ville de Bruges ; il s'agit du troisième et dernier versement.</i>	50 000,00
Stade Jean DEYCARD - Remise en état court N° 8, travaux de plomberie dans les sanitaires, porte coulissante et travaux divers,	47 155,20
Installation fauteuil automatique pour personnes à mobilité réduite dans le grand bassin	5 346,43
Véhicules	
Acquisition d'une balayeuse aspiratrice Citycat 5000	112 999,98
Jeunesse Clsh	52 165,21

M. ZIMMERMANN

M. ZIMMERMANN souligne :

En dépenses d'investissement :

- un autofinancement important (72,58 %) ; il rappelle que la Municipalité est soucieuse d'avoir environ quatre millions d'euros par an d'autofinancement afin de se donner les moyens d'investir. Ceci bien sûr n'est pas exempt de financement par l'emprunt, par des subventions d'autres collectivités mais aussi par le fonds de compensation de la T.V.A. ou de la taxe locale d'équipement. Ce sont des recettes complémentaires à nos propres efforts et à notre capacité d'emprunter ;
- une diminution de 23 % des investissements : ce n'est qu'une apparence parce qu'en réalité il faut tenir compte du fait que le CLTR, qui était comptabilisé en recettes et en dépenses, a été transformé en emprunt effectif. Les charges ont donc été diminuées pour ne constater que la charge réelle due à cet emprunt consolidé mis en place ;
- les dépenses d'équipement n'ont varié que de 0,31 % au global.

En recettes d'investissement :

- si on exclut la couverture du besoin réel de financement de l'exercice précédent, il y a une forte augmentation des recettes qui sont issues du fonds de compensation de la T.V.A. ; plus la ville investit, plus elle récupère sur ce fonds l'année suivante.

En conclusion, il indique que la capacité à réaliser des investissements est bonne sans compromettre le financement des dépenses de fonctionnement. C'est cet équilibre que l'on doit préserver. Mais il faut rester vigilant sur l'évolution des charges générales et être rigoureux dans l'appréciation de l'impact économique des décisions d'équipement. Il n'y a aucun souci pour l'instant, d'autant que les

recettes fiscales augmentent régulièrement, mais il faudra tenir compte de la conjoncture des années à venir qui seront plus sombres que celles de la précédente décennie.

M. LE MAIRE rappelle que la Municipalité s'est engagée à ne pas augmenter les taux d'imposition dans les années à venir.

M. LE MAIRE quitte la salle et M. ZIMMERMANN se voit confier à l'unanimité la présidence de l'assemblée afin de procéder au vote du compte administratif.

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2007 est approuvé à la MAJORITE :

28 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

M. LE MAIRE rentre et reprend la présidence de l'assemblée qu'il remercie pour son vote.

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le but de mieux apprécier l'évolution du CA 2007 par rapport au CA 2006, nous pensons qu'il est indispensable d'apporter quelques commentaires concernant les principaux écarts nécessitant une justification et pour lesquels **nous avons repris les lignes correspondantes du CA 2006**.

Informations Générales

Exécution du Budget (conformément à la page 5 du CA 2007)

	CA 2006	CA 2007	% de variation
Fonctionnement			
Dépenses	20 033 868,43	20 952 838,62	4,59%
Recettes	29 052 152,36	30 073 864,65	3,52%
Excédent de Fonctionnement (1)	9 018 283,93	9 121 026,03	1,14%
Investissement			
Dépenses	(a)14 108 443,21	(a)11 092 895,58	-21,37%
Recettes	10 469 178,99	7 416 027,17	-29,16%
Déficit d'investissement	-3 639 264,22	-3 676 868,41	1,03%
Solde des restes à réaliser			
<i>Soldes des engagés non mandatés N-1</i>	9 201,48	-2 163,91	
Besoin réel de financement (2)	-3 630 062,74	-3 679 032,32	1,35%
Résultats définitifs (1)+(2)	5 388 221,19	5 441 993,71	1,00%

(a) avec N-1

Avant d'apporter les précisions nécessaires quant aux évolutions ci-dessus mentionnées, nous soulignerons tout d'abord que le CA 2007 se caractérise notamment par :

- ① Des dépenses de fonctionnement en augmentation de + 4,59 % à la suite notamment de la sensible augmentation des charges de personnel (+5,85 %, soit + 634 442,18 € - suite à la mise en place de la D.R.O.P Démarche - Reconnaissance - Objectif - Prime) et des autres charges des gestions courantes (+ 14,11 %) pour 162 095,32 € malgré la diminution de nos charges générales de fonctionnement (- 2,32 % soit - 93 142,22 €).
- ② Des dépenses d'investissement en variation de - 21,37 % en raison de la consolidation du contrat CLTR (Crédit Long Terme Renouvelable) en emprunt classique (disparition de l'écriture annuelle en dépenses et en recettes exigée par la préfecture pour environ 3 M€), malgré des réalisations de dépenses d'équipement stables voire en légère augmentation de + 0,31 % reports N-1 inclus.
- ③ Un résultat définitif en progression de 1 % consécutif à un excédent de fonctionnement de + 1,14 % et à un déficit d'investissement légèrement supérieur.

Il faut noter :

En Fonctionnement

Ainsi que nous l'avons déjà précisé nos dépenses de fonctionnement augmentent de + 4,59 % ; nous détaillerons ci-après les principales lignes qui ont contribué sensiblement à cette variation.

Les recettes marquent une augmentation de + 3,52 %, en soulignant notamment la progression des chapitres 70 (+8,72 %) et 75 (+39,33 %) que nous analyserons plus en détail.

En Investissement

En dépenses, le total de la section d'investissement diminue de – 21,37 % par rapport à 2006.

Cette différence en dépenses se justifie principalement par :

- des dépenses d'équipement stables à + 0,31 % (+ 19 709,77 €).
- un remboursement d'emprunt en diminution de – 74,23 %, soit – 2 922 958,99 € dû comme nous le soulignons déjà l'année dernière, à la consolidation en mai 2006 de notre Crédit Long Terme Renouvelable (C.L.T.R, emprunts à tirage). Nous retrouverons cette baisse dans les mêmes proportions en recettes d'investissement.

En recettes, soulignons que nous avons mobilisé 1 750 000 € en 2007. Comme pour les dépenses, la consolidation en 2006 du CLTR explique la forte baisse de ce chapitre de – 68,03 %.

L'ensemble de nos dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) pour 6 383 266,49 € a donc été couvert par l'emprunt pour 1,75 M€ et par nos fonds propres pour 4 633 266,49 €, ce qui représente **un autofinancement de nos dépenses d'équipement à hauteur de 72,58 %**.

Nous vous rappelons que notre autofinancement tient compte :

- du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de la TLE (Taxe locale d'équipement) pour 931 726,98 €,
- des subventions pour 119 392,48 €,
- des opérations d'ordre à hauteur de 874 800,01 € (page 6 en dépenses et page 7 en recettes du CA 2007)

soit un total de : 1 925 919,47 €, contribuant à financer en partie les dépenses d'équipement.

Section de fonctionnement

1/ **Dépenses**

	CA 2006	CA 2007	% de variation	Commentaire en page
Dépenses				
Charges de personnel (012)	10 848 381,77	11 482 823,95	5,85%	3
Charges générales (011)	4 022 844,09	3 929 701,87	-2,32%	3
Autres charges (65)	1 149 004,20	1 311 099,52	14,11%	6
dont subvention au CCAS	146 663,00	159 996,00	9,09%	
Intérêt des emprunts (hors incidence du rattachement des ICNE – intérêts courus non échus)	170 192,28	373 503,17	119,46%	6

Atténuation de produits (014) Reversement à la CUB de l'excédent des recettes résultant de la mise ne place de la TPU.	2 909 442,00	2 909 442,00	0 %	7
---	---------------------	---------------------	------------	----------

Charges de personnel (012) + 5,85 % (+ 634 442,18 €)

Cette variation de 5,85 % se justifie par :

- La mise en place d'une nouvelle prime pour le personnel en novembre 2007 pour un montant total de 263 021 €,
- un coefficient de "glissement vieillesse technicité" (GVT) de l'ordre de 1,50 %,
- le doublement de la cotisation F.N.A.L (Fonds National d'Aide au Logement) qui passe de 6 425 € à 19 899 €,
- rémunération de 8 nouveaux contrats CAE à fin 2007,
- la prise en charge des tickets restaurants pour 96 795 € sur une année complète (en 2006 seulement de avril à décembre) ainsi que de plus en plus d'agents qui désirent en bénéficier.
- la revalorisation des agents de catégories C en janvier 2007 avec un rappel depuis novembre 2006,
- La création d'un nouvel indice terminal sur les grades de catégorie C.
- L'intégration obligatoire au grade supérieur sur 3 ans des agents techniques, des auxiliaires de puériculture et ATSEM.

Les autres lignes n'appellent pas de commentaires particuliers, leur évolution étant liée aux rémunérations principales et autres.

Charges à caractère général (011) – 2,32 %, soit – 93 142,22 €

Ce chapitre, aux dépenses si diverses, est en légère diminution après une année 2006 constatant une progression du 011 de + 12,16 %. Vous trouverez ci-après quelques commentaires que nous avons jugés utiles d'apporter à certaines lignes.

Variation positive :

Article 60623 Alimentation : + 5,56 %, soit + 2 080,21 €.

Cette dépense progresse régulièrement en suivant l'évolution du coût des denrées alimentaires.

Article 60631 Fournitures d'entretien : + 11,19 %, soit + 4 495,59 €.

Ces fournitures, dites d'entretien, sont destinées à nos différents établissements et l'importance peut évoluer en fonction des besoins réels.

Article 60636 Vêtements de travail : + 12,86 %, soit + 2 603,57 €.

Cet article regroupe des fournitures aussi diverses que :

- équipements vestimentaires de sécurité (voirie, éclairage public...),
- balais de cantonnier,
- jouets pour les crèches,
- linge pour les crèches,
- ustensiles de cuisine (vaisselle ...),
- etc...

Bien entendu, nous « restons » à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire.

Article 6064 Fournitures administratives : + 21,03 %, soit + 10 859,04 €.

Nous sommes revenus au niveau du budget 2005 (61 515,65 €) cette augmentation est le signe de la dynamique de notre politique de communication.

Article 6068 Autres matières et fournitures : +12,16 %, soit + 20 976,63 €.

Il s'agit de fournitures très diverses qui concernent aussi bien les espaces verts, l'éclairage public, les consommables pour les balayeuses, etc... Cette augmentation est principalement répartie entre les achats du centre technique municipal (fournitures pour l'outillage et les véhicules) et ceux des

espaces verts (plantations plus importantes qu'en 2006), nous restons bien évidemment dans les budgets alloués.

Article 6132 location immobilière : + 12,41 %, soit + 4 800,05 €.

Nous subissons, comme pour nos établissements, la hausse du prix du gaz pour le chauffage (+ 2 500 €) de nos deux RPA (Béregère et Mieux Vivre). De plus, nous avons à partir de novembre 2007 un logement de fonction en location pour 1 000 € / mois.

Article 6135 Location mobilière : + 72,23 %, soit + 15 504,20 €.

En 2007, nous avons pris en charge :

- la location pour 1 200 € de tentes pour la kermesse des écoles au Parc de l'Ermitage,
- la location pour 4 000 € au mois de juin de climatiseurs pour l'Ecole Jean Jaurès,
- une augmentation de 10 000 € du budget de location réservé à l'organisation des spectacles dans le cadre de notre politique culturelle; cette augmentation est due aux frais techniques concernant le spectacle de danse de Tero Saarinen de mars 2007, frais non connus au moment du choix. Spectacle pour lequel nous avons demandé une participation financière de l'IDDAC, co-organisateur de la manifestation. Nous avons d'ailleurs obtenu un remboursement de 3040,29 € début 2008.

Article 61521 Terrains : + 67,48 %, soit + 2 049,90 €.

Cet article prend en compte principalement le désherbage du cimetière, des tirages de câbles ont également été imputés sur cette ligne en 2007 à la fin des travaux de la plaine des sports des Ecus et à l'installation de la vidéosurveillance sur cette zone.

Article 61522 Bâtiments : + 29,86 %, soit + 24 744,46 €.

Cette ligne comprend notamment les campagnes de peinture et antitags ainsi que des entretiens ponctuels. Il reste entendu que dans le cas des « gros entretiens » nous les mandatons en investissement, ce qui explique les écarts entre les budgets et les réalisations.

Article 61551 Matériel roulant : + 18,61 %, soit + 8 852,32 €

Nous devons malheureusement constater à nouveau une augmentation consécutive à des remises en état de véhicules tant sur le plan sécuritaire (nacelle, bus...) que sur le plan du bon fonctionnement.

Article 6156 Divers : + 17,70 %, soit + 44 010,68 €.

Nous avons dû, en 2007, prendre en charge la maintenance des nouveaux matériels tels que ; les climatiseurs (crèche familiale, halte-garderie, hôtel de Ville), nouvel ascenseur (Hôtel de Ville) ainsi que les portes et portails automatiques (Hôtel de Ville, Groupe Scolaire Jean Jaurès).

Article 617 Etudes et recherches: + 45,38 %, soit + 5 931,87 €.

Cette ligne prend en compte les contrats de vérification électriques et techniques des bâtiments communaux, elle est en augmentation constante depuis plusieurs années.

Article 6226 Honoraires : + 261,19 %, soit + 4 373,41 €.

Cet article concerne les honoraires pour la vérification sécuritaire de nos bâtiments communaux.

Article 6227 Frais d'actes et de contentieux : + 598,87 %, soit + 4 769,86 €.

Cette ligne prend en compte les frais des diverses procédures en cours essentiellement en matière d'urbanisme. De plus en 2007, nous avons pris en charge une dépense de 3 100 € concernant une demande d'étude juridique auprès d'un avocat dans le litige nous opposant à la Société DV Construction (lot Gros Œuvre de la tribune des Ecus). Cette consultation nous a très certainement évité une longue procédure, mais a également permis à la collectivité de récupérer immédiatement près de 20 000 € de pénalités de retard.

Article 6247 Transports collectifs : + 40,77 %, soit + 28 061,59 €.

L'ajustement des tarifs au 1^{er} janvier 2007 et une demande plus importante émanant de nos différents services ont provoqué cette augmentation.

Article 6251 Transports et déplacements : + 57,41 %, soit + 998.47 €.

La fluctuation de cet article dépend en grande partie de l'éloignement des opérations de formation faites par nos agents.

Article 62878 Autres Organismes : + 34,29 %, soit + 4 212,15 €.

Dans cet article, est principalement affecté le coût de la restauration scolaire des enfants Bouscatais utilisant les services de la Ville de Bordeaux. Cet écart provient d'un rattrapage de facturation de 2006 sur 2007.

Variation négative:

Article 60611 eau et assainissement

Article 60612 Energie - électricité,

Article 60622 Carburants.

Ces trois articles traduisent en 2007 une charge de 773 178,22 € contre 996 532,15 € en 2006, **soit une variation de - 22,41 % (- 223 353,93 €)**. Nous revenons à un niveau de dépense comparable à 2005 (789 513,62 €).

Signalons également que ces trois articles précités représentent 16,44 % du chapitre 011. Cette diminution influe donc sur le résultat final de ce chapitre et explique en grande partie sa diminution globale de 2,32 %.

Article 6065 Livres, disques, cassettes : - 53,92 %, soit - 1 279,55 €.

En 2007, nous avons imputé la plupart des règlements d'achats de livres, de disques et de DVD sur le budget d'investissement, ce qui justifie cette diminution en fonctionnement.

Article 611 Contrats de prestations de services : - 0,93 %, soit - 10 449,72 €.

Cet article concerne exclusivement les prestations de service de SOGERES (livraison de repas en liaison froide pour nos écoles, CLSH et nos RPA). Le nombre de repas est passé de 257 846 en 2006 à 255 164 en 2007 (soit - 2 682 repas) justifiant la faible diminution de cette ligne budgétaire, ce résultat est du pour l'essentiel à une gestion en flux tendu de la commande des repas mise en place en 2007.

Article 61523 Voies et réseaux : - 35,03 %, soit - 12 159,94 €

En 2006, le programme de désherbage chimique de la voirie a été sensiblement plus conséquent, nous revenons en 2007 à une dépense légèrement supérieure à celle de 2005. A ces travaux d'entretien s'ajoutent les hydro curages des réseaux d'assainissement dont les interventions restent ponctuelles.

Article 61558 Autres biens mobiliers : - 29,86 %, soit - 13 183,88 €.

Cette ligne revient au niveau de 2005 ; en effet, en 2006 nous avons dû prendre en compte des remises en état exceptionnelles (machine OFFSET, machine à affiches et entretien des sanitaires automatiques).

Article 616 Primes d'assurances: - 19,97 %, soit - 19 807,23 €.

Les primes payées en 2007 sont moins importantes qu'en 2006, en effet l'appel d'offres lancé fin 2006 pour 2007 et 2008 a généré cette économie.

Article 6184 Versement à des organismes de formation : - 22,85 %, soit - 5 752,56 €.

Les stages suivants ont été organisés en 2007 :

- CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) nacelles 1B et 3B- Services Techniques,
- CNFPT stages payant EXCEL,
- Session de recyclage du CAEP / MNS (Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur),
- Passage d'un permis D,
- Recyclage Sauveteur Secouriste de travail 20 Personnes,
- Formation logiciel APPIA (urbanisme droit des cités) 3 personnes,
- Formation logiciel de gestion chômage - Ressources Humaines,

- Journée d'étude de L' ANPDE (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes) – Petite Enfance,
- Formation aux activités de premier secours en équipe (Piscine Municipale),
- Formation gestes de premiers secours à l'enfant - Assistantes Maternelles,
- Formation manipulations d'extincteurs 28 personnes,
- Formation WIFI, voix sur IP - Services Techniques.

Article 6188 Autres frais divers : - 22,49 %, soit - 15 853,20 €.

Comme son nom ne l'indique pas, cet article regroupe des dépenses aussi disparates et aléatoires que les élagages, les traitements de termites, les animations de la journée petite enfance et dans les maisons de retraite, les panneaux de chantier, les analyses d'eau à la piscine. Le montant de ce budget varie en plus ou en moins suivant les années. En 2007, nous avons réalisé moins d'élagage qu'en 2006, par contre nous avons supporté près de 5 000 € pour les déménagements des services vers l'Hôtel de Ville restructuré.

Article 6282 Frais de gardiennage : - 29,27 %, soit - 3 798,40 €.

L'engagement contractuel concernant la télésurveillance de nos bâtiments s'élève à environ 8 000 € pour l'année. De plus, nous avons également réglé quelques gardiennages de nuit à la demande pour environ 1 200 €. L'exercice 2006 avait supporté pour environ 4 000 € de factures concernant l'exercice 2005, ce qui explique cette diminution.

Autres charges (65) + 14,11 %, soit + 162 095,32 €

Cette variation tient compte principalement :

- sur l'article 654 : - 18 077,52 €, aucune écriture sur perte de créances irrécouvrables n'a été faite en 2007 à la demande du Trésorier ; il est vrai qu'une forte régularisation avait été faite sur les années 2004 à 2006.
- sur l'article 6554 : + 12 348,13 €, nous avons réglé en 2007 une somme de 61 049,35 € pour la redevance versée à la CUB pour le ramassage des déchets communaux (soit la totalité du contrat annuel contre seulement 45 637,27 € l'année dernière) plus une somme de 11 383,82 € pour le Syndicat Intercommunal des Jalles, de Landes à Garonne.
- sur l'article 6558 : - 2 105,79 €, il s'agit de la contribution obligatoire pour l'insertion des personnes handicapées, cette contribution varie en fonction du nombre d'agents handicapés employés par la collectivité mais également en fonction des dépenses d'équipements que nous réalisons chaque année pour les personnes handicapées.
- Pour les articles 657361, 657362 et 6574 (subventions) une somme de 845 279,20 € en 2006 a été mandatée contre 1 012 547,91 € en 2007, soit une augmentation de 19,79 %, + 167 268,71 €, ci-dessous quelques informations concernant cet écart:
 - Caisse des Ecoles : - 19 430 € la subvention est versée en fonction des besoins réels de trésorerie,
 - CCAS : + 13 333 €,
 - écoles privées : + 97 142,83 €,
 - JLN : + 4 200 €,
 - Subvention à ABCDEFG : + 10 900 €,
 - USB : + 9 600 €,
 - Mission Locale TECHNOWEST : + 1 851,72 €,
 - Ricochet : + 3 700,80 €,
 - A'URBA : + 23 230 € suite contrat de mission sur la restructuration du centre ville,
 - Ecole des bois : + 2 068,16 €,
 - Jumelage Le Bouscat – Arnstadt : + 3 000 €,
 - Paralysés de France : + 500 €,
 - Scouts de France : + 500 €,
 - Les Rencontres du printemps pour 15 000 € en 2007.

Charges Financières (66) + 119,46%, soit + 203 310,89 €

A la suite de la nouvelle présentation des ICNE (Cf page 12 du CA) les intérêts « classiques » réglés à l'échéance, sont de 373 503,17 € contre 170 192,28 € en 2006.

Cette augmentation a été influencée par une très forte revalorisation des taux d'intérêts, par les nouvelles échéances des emprunts de ces deux dernières années (1,2 M€ en 2005 et 2,4 M€ en 2006) et également par le règlement de la première échéance de l'ancien CLTR consolidé en mai 2006 (132 832,30 € d'intérêts).

A noter :

- **Nos placements nous ont permis d'encaisser en 2007 (chapitre 76) une somme de 90 336,95 € relativisant d'autant cette augmentation des frais financiers,**
- Les taux d'intérêts ont varié en cours d'année entre un taux plancher de 3,853 % au 1^{er} janvier pour atteindre au 31 décembre 4,707 %, la progression étant continue tout au long de l'année avec un pic à 4,917 % le 17 décembre (valeur EURIBOR 6 mois).

Pas de remarque particulière en ce qui concerne les chapitres **Atténuation de produits (014)** (Reversement à la CUB de l'excédent des recettes résultant de la mise ne place de la TPU) et **Charges Exceptionnelles (67)**.

2/ **Recettes**

	CA 2006	CA 2007	% de variation	Commentaire en page
Recettes				
Atténuation de charges (013)	217 906,25	139 945,75	-35,78%	7
Produits divers (70)	1 740 543,91	1 892 294,39	8,72%	7
Impôts et taxes (73)	14 145 101,88	14 630 865,47	3,43%	7
Dotations de l'Etat (74)	7 300 901,53	7 263 133,36	-0,52%	8
Autres produits de gestion courante (75)	324 810,18	452 549,88	39,33%	8

Atténuation de charges (013) : - 35,78 %, soit – 77 960,50 €

Ce chapitre regroupe notamment les remboursements :

- SOFCAP (Assurance de l'absentéisme maladie du personnel),
- Sécurité Sociale,
- Décharge syndicale.

Pour l'exercice 2007, la diminution de ce chapitre s'explique par des remboursements maladies (- 47 938,91 €) et de CPA (Cessation Progressive d'Activité pour – 33 975,14 €) moindres, les autres lignes restant quasiment stables.

Produits divers (70) : + 8,72 %, soit + 151 750,48 €

Il faut noter les principales différences constatées qui traduisent les variations en volume et en recettes des services rendues à la population :

- 70311 : une augmentation très sensible de + 18 541,71 € des redevances du cimetière,
- 70632 : + 17633,27 € redevances de la Piscine et des Centres de Loisirs - essentiellement dues à l'augmentation des redevances perçues par le CLSH des Ecus (10 – 12 ans),
- 7066 : + 22 024,28 € redevance perçue par les structures de la Petite enfance – dont une diminution de 44 000 € de la crèche familiale et une augmentation de 14 000 € et 41 000 € respectivement de la crèche chenille verte et de la crèche providence.
- 7067 : + 35 402,81 € redevance restauration scolaire et périscolaire - dont environ + 30 000 € pour la restauration scolaire.
- 70688 : + 55 009,07 € redevance restauration du personnel municipal et des RPA ainsi que la redevance spéciale sur des panneaux d'informations (Contrat Société DECAUX soit + 50 000 €) perçus pour la 1^{ère} année sur ce contrat.

Les autres articles n'appellent pas de commentaire particulier compte tenu de leur faible évolution.

Impôts et taxes (73) : +3,43%, soit + 485 763,59 €

Ce chapitre est constitué à 85,80 % de l'encaissement des contributions directes, d'où sa variation qui sensibilise l'ensemble de ce chapitre.

- **Article 7311** Contributions directes de + 364 725 €, soit + 2,99 % consécutives à la revalorisation annuelle des bases d'imposition et au développement de l'immobilier sur la commune,
- **Article 7322** Dotation de Solidarité Communautaire + 44 791,60 €, soit + 7,62 % rappelons que cet accroissement est lié au développement économique de la CUB dont les critères de répartition sont basés selon 4 enveloppes : Garantie, Développement, Péréquation et Population.
- **Article 7351** Taxe sur l'Electricité – 31 826,75 €, soit 9,20 %, sans doute dûs à une diminution des consommations en 2007.
- cette année le million d'euro sur cette ligne qui nous le rappelons est assise sur des droits de mutation directement dépendants de la conjoncture du marché immobilier, extrêmement favorable depuis plusieurs années.

Les autres articles ont une faible incidence sur le montant global du chapitre.

Dotations de l'Etat (74) : - 0,52 %, soit – 37 768,17 €

Ce chapitre est en faible diminution, rappelons que nous ne maîtrisons aucune recette de ce chapitre, néanmoins nous avons tenu à relever quelques variations significatives :

- **Article 7411 DGF** représente 58,61 % de ce chapitre et marque une progression de 1,31 % (+ 55 074 €), augmentation sensiblement identique à celle de 2006,
- **Article 74123 Dotation de Solidarité Urbaine** + 5%, soit + 13 223 € augmentation identique à celle de 2006,
- **Article 74127 Dotation Nationale de Péréquation** -3 ,52%, soit - 11 246,00 €, en 2006 cette ligne était en progression de 43,38 %,
- **Article 74711 Emploi jeune** – 94,57 %, soit – 85 098,01 € nous revenons au niveau de 2005 pour ces recettes, en 2006 nous avons perçu sur cet article les aides suite au recrutement de 6 CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) qui sont inscrites cette année sur le 74718 ci-dessous.
- **Article 74718 Autres** + 261,33 %, soit + 62 394,00 € l'augmentation de cette ligne est essentiellement influée par les remboursements des contrats CAE anciennement imputés sur le 74711 ci-dessus.
- **Article 7473 Subventions du département** -54,92 %, soit - 23 189,38 € en 2007 nous avons encaissé une partie de la subvention du CDD 2006 et de celle de 2007. A noter, le montant de l'aide du Conseil Général sur le CDD signé pour l'année 2007 s'élève à la somme de 5 192 € (hors subventions versées directement aux associations) ce qui explique la faiblesse du montant encaissé.
- **Article 7478 Subvention CAF** -3,23 %, soit – 53 737,78 €. L'augmentation de l'activité de nos centres de loisirs et de nos structures de la petite enfance génère cette stabilité pour 2007. Courant 2008 nous devrions signer avec la CAF un nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).
- **Article 74833-74834-74835 Compensation de l'Etat TP – TF – TH** + 1,24 %, soit + 7 638 €. Malgré la diminution sensible de la compensation de la TP 74833 (- 11,53 %) consécutive à la réduction de la compensation de la part concernant la minoration de la fraction imposable des salaires et de l'abattement général de 16% des bases, l'évolution de ces trois lignes reste légèrement positive.

Les autres articles n'appellent pas de commentaire particulier.

Autres produits de gestion courante (75) : + 39,33 %, soit + 127 739,70 €

Ce pourcentage d'augmentation est justifié notamment par :

- l'article 758 relatif à la participation des salariés pour les tickets restaurants (+ 33 666,90 €).
- l'article 757 concerne la redevance versée par la SOGERES en fonction du nombre des repas extérieurs (+ 93 643,52 €). Nous avons perçu en début d'année sur ce budget une somme de 74 628,87 € pour la période du 1/07/2006 au 31/12/2006 ainsi que 158 973,13 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007.

Produits financiers (76) : + 248,89 %, soit + 65 219,79 €

Nous avons encaissé en 2007 une somme de 90 336,95 € d'intérêts de nos placements sur un compte à terme en attendant la réalisation des investissements nécessitant le déblocage des fonds, relativisant d'autant l'augmentation de nos charges financières chapitre 66.

Produits exceptionnels (77) : + 27,16 %, soit + 34 151,82 €

Nous avons perçu en 2007

- Article 7711, des pénalités de retard (chantier Jean Jaurès, Stade des Ecus et Hôtel de Ville) 51 419,58 €,
- Article 7788, des remboursements de sinistres à hauteur de 43 635,03 €,
- Article 775, des cessions d'immobilisation pour 8 480 € (véhicules réformés, tondeuses, copieurs, etc...)
- Article 7718, des remboursements de divers organismes (SOGERES, Lyonnaise des Eaux, France Télécom, avoirs sur factures), pour 43 635,03 €.

Section d'investissement

Pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après :

- 1/ Une présentation générale de nos dépenses,
- 2/ Un graphique des principales affectations des dépenses d'équipement,
- 3/ Principaux investissements détaillés de l'année 2007,
- 4/ Une présentation générale de nos recettes.

**1/
Dépenses**

Dépenses	CA 2006	CA 2007	% de variation	Commentaire en page
16 - Remboursement d'emprunts	(1)3 937 767,82	1 014 808,83	-74,23%	9
20 - Immobilisations Incorporelles	38 762,95	7 448,00		
204 - Subventions d'équipement versées	50 000,00	56 490,36		
21 - Immobilisations Corporelles	1 925 751,70	2 083 003,79		
23 - Immobilisations En cours	4 349 042,07	4 236 324,34		
Total dépenses d'équipement (chapitre 20-204-21-23)	6 363 556,72	6 383 266,49	0,31%	10

(1) dont CLTR : 3 074 283,18 € plus de CLTR en 2007.

Remboursement d'emprunts (16)

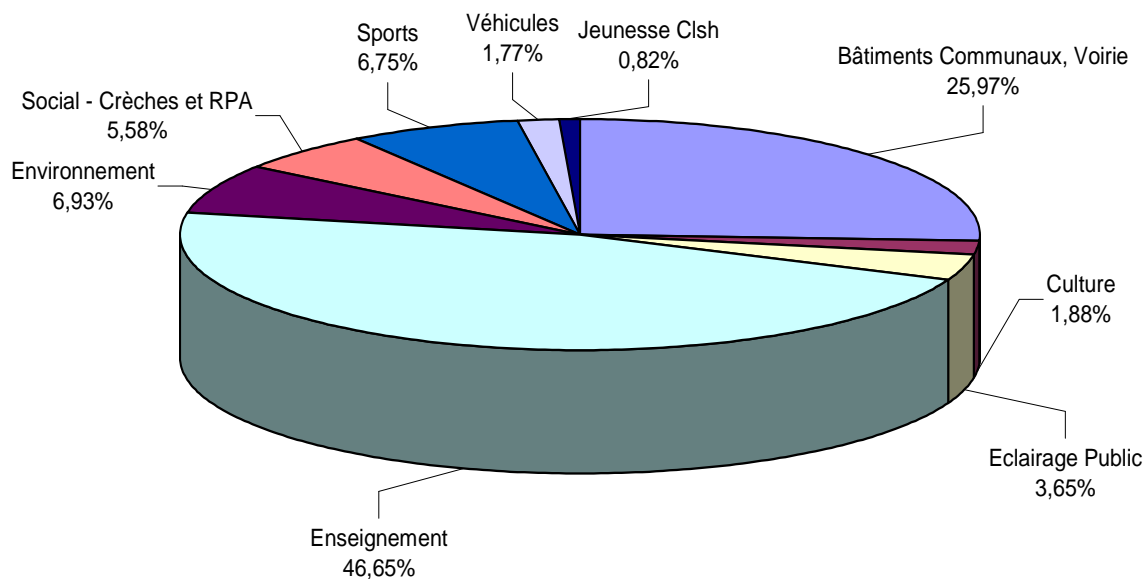
(voir page 16 de CA 2007)

La variation de - 74,23 % de ce chapitre est influencée par la disparition en 2007 du CLTR qui a été consolidé en totalité fin mai 2006.

En ce qui concerne le remboursement du capital des emprunts, hors influence du CLTR, nous passons de 863 484,64 € en 2006 à 1 014 808,83 € en 2007, soit une augmentation de + 17,52 % consécutive aux nouvelles échéances des emprunts de ces deux dernières années (1,2 M€ en 2005 et 2,4 M€ en 2006) et à la consolidation du CLTR (première échéance payée en 2007).

2/ Affectation des dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement augmentent de + 0,31 %, passant de 6 363 556,72 € en 2006 à 6 383 266,49 € en 2007.



3/ Principaux investissements détaillés de l'année 2007 (chapitre 20, 204, 21 et 23) :

Bâtiments Communaux, Voirie	
Travaux de restructuration de l'Hôtel de Ville (Règlement année 2007)	1 123 284,22
Réalisation du Parking Formigé (50 places)	190 679,23
Acquisition de mobilier et de matériel pour l'Hôtel de Ville à la suite des travaux de restructuration	117 861,42
Travaux et matériels divers pour les bâtiments communaux (extincteurs, matériel de sécurité et électrique, tapis de sol...)	40 159,56
Acquisition de matériel informatique et téléphonique pour les services	39 550,79
Avenue de la Libération - Plafond lumineux	38 136,55
Travaux église - Réfection chêneaux, sol du presbytère, mise en conformité installation électrique, gaine de soufflage, installation de 2 WC, plomberie et mise en peinture,	29 983,05
Photocopieurs numériques pour les Services et les Ecoles	16 271,10
Acquisition de panneaux, plaques de rues, totems, kakemonos extérieurs, matériel électrique festif	15 446,33
Acquisition de matériel divers pour le Centre Technique Municipal, scie circulaire, cric rouleur, moto pompe, fournitures diverses pour le garage	13 171,09
Installation Vidéo surveillance Centre Technique	12 757,30
Rénovation toiture logement Mme GOYA	8 954,87
Acquisition machine à affiches pour la reprographie	6 811,22
Halte-étape des marcheurs de Compostelle, travaux de peinture	4 612,36
Total Bâtiments Communaux, Voirie	1 657 679,09
Culture	
Travaux de rénovation à l'Ermitage Compostelle (Peinture, alarme, mise en conformité, éclairage...)	70 614,82
Acquisition de livres et de DVD	22 801,07
Acquisition de mobilier et de matériel scénique pour les salles de l'Ermitage Compostelle	16 428,28
Acquisition de mobilier et de matériel divers pour la bibliothèque pour enfants	5 859,68
Ecole de Musique, panneau stéréo salle 6 et 9, acquisition d'instruments	4 546,09
Total Culture	120 249,94

Eclairage Public	
Travaux de mise en lumière du Centre Ville (1ère tranche : règlement année 2007)	137 595,66
Eclairage public Avenue Aristide Briand	34 684,00
Travaux d'éclairage public Route du Médoc	31 425,50
Travaux d'éclairage public rue Bonnaous	18 782,89
Travaux d'éclairage public pour le Tramway	8 800,00
Acquisition de candélabre, avenue de la Libération	1 166,78
Mise en lumière de l'Eglise	602,78
Total Eclairage Public	233 057,61
Enseignement	
Reconstruction du groupe Scolaire Jean Jaurès (règlement année 2007)	2 710 227,74
Primaire Centre 1 - mise en conformité électrique, pose de carrelage, travaux de peinture salle BCD, réfection étanchéité logement de fonction, alarme, acquisition de matériel divers	98 671,94
Primaire Centre 2 - mise en conformité électrique, réfection de l'étanchéité terrasse du préau, peinture salle d'anglais, alarme, aspirateur	63 435,61
Maternelle providence, pose de menuiseries PVC, installation alarme,	24 538,69
Primaire Lafon Féline - mise en conformité électrique, film de protection solaire, tableau tryptique et matériel divers,	22 885,94
Maternelle Chenille Verte, Travaux de rénovation, mobilier, lave linge, film protection solaire	16 429,51
Primaire Jean Jaurès - Acquisition de mobilier scolaire 2ème tranche, travaux divers, plaques de prénom sur le parvis, matériel divers	14 559,54
Travaux divers non ventilés pour l'ensemble des écoles (alarmes, mises en conformité diverses, extincteurs, pièces de jeux etc...)	12 999,45
Maternelle Lafon Féline, alarme, pose sous compteur d'eau, lave linge, sèche linge	5 324,53
Garderies péri-scolaires Elémentaires - Acquisition de mobilier et de matériel divers (trottinettes, consoles de jeux, baby foot, radio CD, chaine Hifi, armoire à pharmacie, mobilier divers)	4 557,40
Maternelle Ermitage, anti pince doigts, pose sous compteur d'eau, un aspirateur	2 079,72
Maternelle du Centre petit travaux et acquisition de mobilier et de matériel	1 998,46
Total Enseignements	2 977 708,53
Environnement	
Aménagement d'espaces verts sur différents sites	90 166,31
Aménagement de voirie rue Raymond Poincaré	86 241,10
Enfouissement de réseau Place Gambetta	64 219,00
Achat de mobilier urbain pour la Ville	46 052,97
Plantations sur le Parking Formigé	20 724,41
Travaux Impasse de la ferme	18 766,50
Travaux d'aménagement sur parcs - Portail parc de la Chêneraie, clôture terrain des boulistes parc de l'Ermitage, branchement arrosage rue de la Préceinte...	17 126,90
Plantations Parc Marceau	14 000,38
Travaux Chemin Leroy	11 510,30
Eclairage de la serre municipale	10 500,88
Acquisition de composteurs 320l pour les Bouscatais	9 667,15
Travaux Passage Léon Blum	9 526,14
Enfouissement de réseaux Avenue Victor Hugo	8 677,90
Acquisition de matériel pour le Service des Espaces Verts - Souffleurs, tondeuses, nettoyeur haute pression	7 693,74

Plantations et arrosage avenue Victor Hugo	6 915,23
Enfouissement de réseaux rue Branly	5 677,79
Enfouissement de réseaux rue Victor Billon	4 514,00
Plantations et arrosage Place Ampère	4 446,73
Enfouissement de réseaux Avenue Anatole France	4 169,90
Arrosage Place Prado	1 636,55
Total Environnement	442 233,88
Social - Crèches et RPA	
Participation 2007 versée à Gironde Habitat pour l'Espace Social du Champ de Courses (Espace Social et Crèche Trotte-Menu)	297 232,54
Aménagement des nouveaux locaux pour la Mission Locale Technowest	30 178,99
Crèche Providence - Travaux de peinture et acquisition de matériel divers (anti pince doigts, jeux, mini cycles, lits, tours de lit, valise musicale, lave linge, caches radiateurs ...)	8 565,82
Crèche Chenille Verte - Travaux et acquisition de mobilier et matériel divers (remplacement de vitrage, faux plafond salle des moyens, installation interphone, aspirateur...)	6 705,30
RPA Mieux Vivre - remplacement de fenêtres PVC et achat de rayonnages	4 197,72
Remplacement de fenêtres dans les locaux de l'Association des Familles du Bouscat	4 190,98
Crèche Familiale - acquisition de matériel (matelas à langer, tapis d'évolution, sièges auto, petits travaux de marquage au sol ...)	2 638,87
Achat de livres pour le service Eveil Livre Petite Enfance,	984,39
RPA la Bérengère - Achat de sièges pour l'accueil et d'une friteuse professionnelle	518,97
Halte Garderie du Centre - Achat sèche linge et lits bébé	478,18
Garderies péri-scolaires Maternelles - Achat de matériel audio-visuel	214,19
RAM, Relais Assistantes Maternelles - Achat de fournitures divers	172,65
Total Social - Crèches et RPA	356 078,60
Sports	
Tribune et club house des Ecus - règlements année 2007	184 732,31
Participation 2007 pour le gymnase du Collège AUSONE	50 000,00
Stade Jean DEYCARD - Remise en état court N° 8, travaux de plomberie dans les sanitaires, porte coulissante et travaux divers,	47 155,20
Piscine municipale réfection des chêneaux	29 038,88
Salle de sports Bernard de la Filolie - acquisition de tapis	27 799,63
Stade Jean Jaurès - Rénovation stade de rugby, réalisation plateforme en enrobé, changement de barrières et travaux sur chaudière	24 138,27
Piscine municipale - travaux et acquisitions diverses (nouvel autocom, remise en état porte principale, réfection dans les sanitaires, remplacement sèches cheveux)	15 690,74
Salle Jean Martial travaux de plomberie, mise en sécurité des tribunes et fournitures diverses	11 488,36
Travaux divers non ventilables sur l'ensemble des installations sportives	9 144,98
Plaine des Sports des Ecus liaison informatique intersites et liaison avec l'Hôtel de Ville	8 276,32
Stade des Ecus - travaux habillage eternit, auto laveuse, filets football, divers équipements pour le club house	7 042,69
Salle des Ecus - pose de rideaux d'occultation	6 069,10
Installation fauteuil automatique pour personnes à mobilité réduite dans le grand bassin	5 346,43

Salle Maurice Marronnier - acquisition d'une auto laveuse et de matériel d'escrime	5 170,74
Total Sports	431 093,65
Véhicules	
Acquisition d'une balayeuse aspiratrice Citycat 5000	112 999,98
Total Véhicules	112 999,98
Jeunesse Clsh	
Pôle CLSH parc de la Chêneraie - Travaux de couverture zinguerie	18 848,58
CLSH 3 - 6 ans - remplacement de sol, de vitrages PVC, anti pinces doigts, chauffage salle d'activités	15 532,18
Pôle CLSH parc de la Chêneraie - acquisition armoire réfrigérée 1400 litres, mise en conformité d'installation électrique, alarme, acquisitions diverses	11 403,32
CLSH 6 - 9 ans - pose de grilles et travaux sur disconnecteur, travaux de peinture	5 908,85
CLSH 10-12 ans achat d'un panneau d'information	472,28
Total Jeunesse Clsh	52 165,21
Total général	6 383 266,49

4/ Recettes

	CA 2006	CA 2007	% de variation	Commentaire en page
Recettes				
10 - Dotations et fonds propres sauf 1068 (couverture du besoin réel de financement)	(1) 341 854,64	(2) 931 726,98	172,55%	13
13- Subventions (sf 138)	17 537,41	119 392,48	580,79%	13
16 - Emprunts et dettes sauf ICNE 16882	5 474 283,18	1 750 000,00	-68,03%	13

(1) FCTVA : 320 249,00 € TLE : 21 605,64 €
 (2) FCTVA : 910 281,00 € TLE : 21 445,98 €

Dotations et fonds propres sauf 1068 (10)

Le FCTVA perçu en 2007 prend en compte les investissements de 2005 nettement plus importants que ceux de 2004. C'est à partir de 2005 que nos dépenses d'équipements ont connu une progression très conséquente.

Subventions (13)

Cette subvention pour 2007 comprend :

- Le FDAEC à hauteur de 62 400 €,
- Une première partie de la subvention du Conseil Général pour l'Espace Social Lyautey Champ de courses pour 56 992,48 €,

Emprunts et dettes (16)

Comme pour les dépenses, la variation de – 68,03 % de ce chapitre est influencée par la disparition en 2007 du CLTR qui a été consolidé en totalité fin mai 2006.

Pour 2007, nous avons mobilisé 1 750 000 € d'emprunts nouveaux (report 2006 – 2007).

Conclusion

Malgré des dépenses de fonctionnement qui ont varié à + 4,59 % **(+918 970,19 €)** et des recettes à + 3,52 % **(+1 021 712,29 €)** notre résultat de fonctionnement excédentaire pour l'année 2007 de 9 121 026,03 € est en progression de + 1,14 % par rapport à 2006 **(soit en volume + 102 742,10 €)**

L'autofinancement de nos dépenses d'équipement comme déjà précisé supra est à hauteur de 72,58 %.

De plus, notre besoin réel de financement restant stable nous permet d'obtenir un résultat définitif en légère progression de + 1 %.

Comme chaque année, nous rappellerons que :

- nous devons rester vigilants pour toutes les charges générales que nous devons maîtriser pour compenser les dépenses sur lesquelles notre action reste limitée (eau, gaz, combustible, électricité, assurances, sécurité...),
- nous devons également rester prudents sur les évolutions possibles de nos recettes constituées à environ 70 % de la DGF et de nos ressources fiscales, hormis les compensations diverses de l'Etat...
- nous devons maintenir une gestion des charges de personnel en adéquation avec nos missions.

Enfin l'affectation du résultat de l'exercice 2007 sera soumise à l'approbation du conseil municipal, car l'affectation évoquée lors de la présentation du BP 2008 (conseil du 29 janvier 2008) n'était que provisoire.

Le résultat définitif se présente comme ci-après :

Résultat de clôture à affecter	Excédent :	9 121 026,03
Résultat comptable d'investissement cumulé :	Déficit :	-3 676 868,41
(B) Besoin (-) réel de financement		-3 679 032,32
Excédent reporté à la section de fonctionnement (contre 5 388 221,19 € en 2006) soit une augmentation de + 1,00 %		5 441 993,71

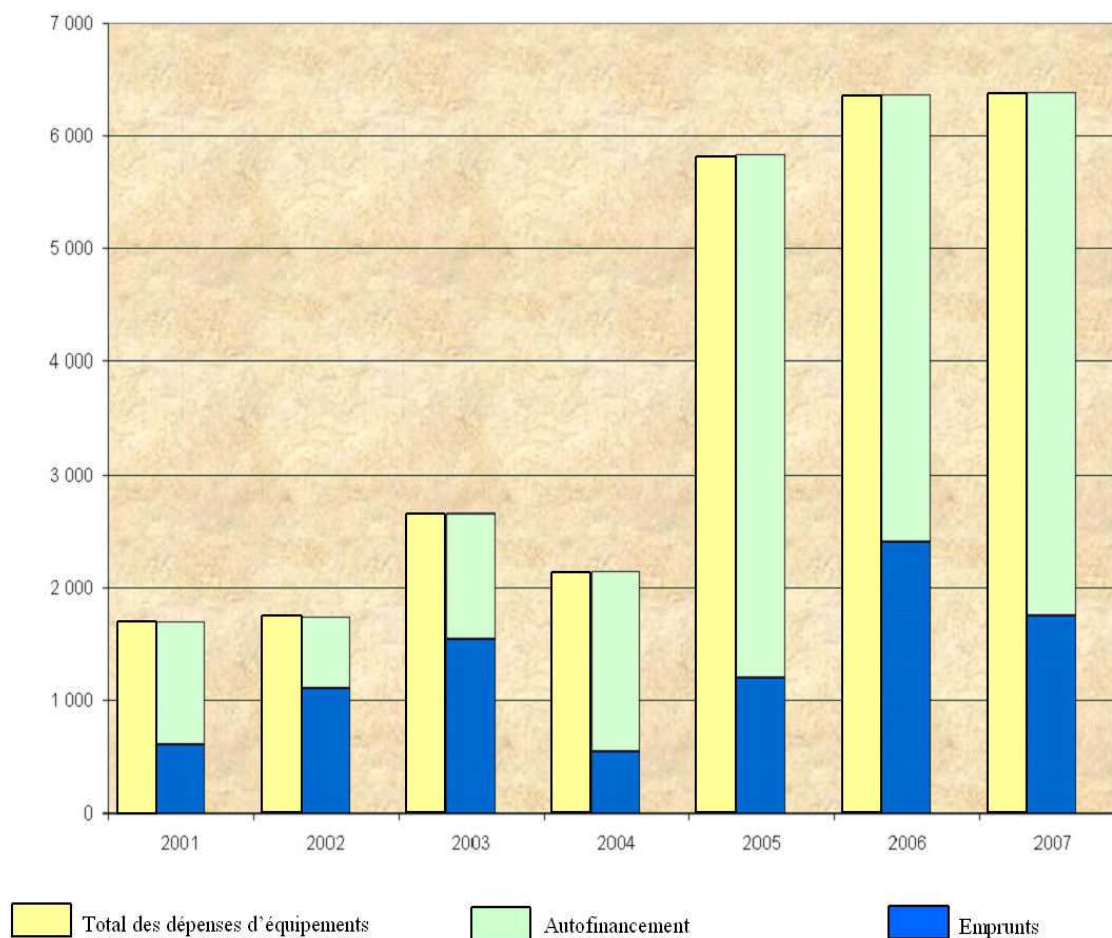
A titre d'information, nous vous communiquons ci-après :

- un comparatif avec l'année 2006 des ratios financiers.

	Informations financières	CA 2006	CA 2007
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	846,54 €	885,70 €
2	Produit des impositions directes/population	537,71 €	553,80 €
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 053,47 €	1086,51 €
4	Dépenses d'équipement brutes/population	280,72 €	281,59 €
5	Encours de dette/population	456,62 €	492,68 €
6	DGF / population	185,36 €	187,79 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	56,53 %	57,19 %
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	1,4802	1,4699
9	Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,38 %	89,19 %
10	Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonctionnement	26,65 %	25,92 %
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,34 %	45,35 %

- un graphique sur l'Évolution de 2001 à 2007 des dépenses d'équipement, de l'autofinancement et des emprunts

Évolution de 2001 à 2007 des dépenses d'équipement,
de l'autofinancement et des emprunts



3 3 2 0 8 0 6 9 Département : Gironde Commune : Le Bouscat	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2007	Nombre de Conseillers en exercice	35
		Nombre de Conseillers présents	30
		-	
		Nombre de suffrages exprimés	34
Séance du 20 mai 2008			

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Alain ZIMMERMANN (après que M. LE MAIRE ait quitté la salle pour qu'il soit procédé au vote du CA), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007, dressé par Monsieur Patrick BOBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

2) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 639 264,22	3 630 062,74		5 388 221,19	3 639 264,22	9 018 283,93
Opérations de l'exercice	7 453 631,36	3 785 964,43	20 952 838,62	24 685 643,46	28 406 469,98	28 471 607,89
Totaux	11 092 895,58	7 416 027,17	20 952 838,62	30 073 864,65	32 045 734,20	37 489 891,82
Résultats de clôture	3 676 868,41			9 121 026,03		5 444 157,62
Restes à réaliser	3 364 563,91	3 362 400,00			3 364 563,91	3 362 400,00
		-2 163,91				
Totaux cumulés	14 457 459,49	10 778 427,17	20 952 838,62	30 073 864,65	35 410 298,11	40 852 291,82
Résultats 2007	3 679 032,32			9 121 026,03		5 441 993,71

Comptes annexes cf : délibération sur le Compte Administratif 2007 du Budget annexe Cimetière

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Le COMPTE ADMINISTRATIF 2007 est approuvé à la MAJORITE

28 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 3.2 : COMPTE DE GESTION 2007 VILLE

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Je vous demande d'approuver le compte de gestion 2007, en parfaite concordance avec les chiffres du compte administratif 2007.

M. FOURNIER confirme la parfaite concordance entre les chiffres du compte de gestion et ceux du compte administratif.

Le compte de gestion 2007 est approuvé à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 3.3 : AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET DE LA VILLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2007

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, décide de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	Excédent :	3 732 804,84 €
	Déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent :	5 388 221,19 €
	Déficit :	
Résultat de clôture à affecter : (A1)	Excédent :	9 121 026,03 €
	Déficit :	
	(A2)	Déficit :

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	
	Déficit :	37 604,17
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) /	Excédent :	
	Déficit :	3 639 264,22 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent :	
	Déficit :	3 676 868,41 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		3 364 563,91 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :		3 362 400,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 2 163,91 €
(B) Besoin (-) réel de financement		3 679 032,32 €
Excédent (+) réel de financement		

→ Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)		3 679 032,32 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		
	SOUS TOTAL (R 1068)	3 679 032,32 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)		5 441 993,71 €

TOTAL (A1)	9 121 026,03 €
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)	

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat en Euros**
(et en francs à titre d'information).

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 5 441 993,71 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 3 676 868,41 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 3 679 032,32 €

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :
29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 3.4 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU B.P. 2008

RAPPORTEUR : M.ZIMMERMANN

En application du code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants et L. 2312-1 et suivants, considérant les réajustements nécessaires suite au rapprochement des comptes de l'exercice 2007 avec la Trésorerie Municipale et considérant également les dépenses imprévisibles auxquelles il a fallu faire face pour assurer la continuité du fonctionnement des services publics, comme pour le vote du budget, ces modifications vous sont présentées au niveau du chapitre, je vous propose de procéder aux mouvements suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 002 Résultat de fonctionnement reporté		1 155 936,43 €
TOTAL CHAPITRE 023 Virement à la section d'investissement	1 010 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 022 Dépenses imprévues	145 936,43 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 155 936,43 €	1 155 936,43 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL CHAPITRE 001 Résultat d'investissement reporté	- 123 131,59 €	
TOTAL CHAPITRE 10 Excédents de fonctionnement capitalisés		- 123 131,59 €
TOTAL CHAPITRE 021 Virement de la section de fonctionnement		1 010 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 21 Immobilisations corporelles	10 000,00 €	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	886 868,41 €	886 868,41 €

M. ZIMMERMANN indique que la ville envisage l'achat de défibrillateurs avec les 10 000 € inscrits au chapitre 21.

M. LE MAIRE précise que trois défibrillateurs seront en effet acquis pour les centres sportifs.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

6 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD, M. ABRIOUX)

M. LE MAIRE donne la parole à M. FOURNIER, Trésorier Principal du Bouscat.

M. FOURNIER rappelle qu'il est en effet invité chaque année au sein de ce Conseil Municipal à l'occasion du vote des comptes afin de clarifier le fonctionnement des finances communales. Mais ce soir, il va déroger à cette règle car, en ce début de mandature, il s'adresse à de nouveaux élus et il va donc essayer de leur expliquer les rapports qui existent entre le trésor public et les communes.

Pour comprendre ce système qui les a conduit à voter pour deux comptes identiques mais établis par des personnes différentes, il faut revenir aux principes fondamentaux qui régissent les deniers dans notre pays, et qui distinguent deniers publics et deniers privés. Dès l'instant où les deniers privés sont le produit d'une fiscalité, ils sont utilisés par l'Etat, les Régions, les Départements, les Communes, les établissements publics ... et considérés comme des deniers publics. Pour gérer ces deniers, il existe deux sortes de comptables : privés et publics qui sont les trésoriers du trésor public, des fonctionnaires d'Etat. Il faut ajouter à cette séparation de deniers une règle qui consiste à séparer les ordonnateurs des comptables. Il a été jugé que la responsabilité des élus était suffisante en la remettant en cause devant les électeurs et l'on a confié la responsabilité des finances à des fonctionnaires.

L'ordonnateur a un budget voté par le conseil municipal qui est contrôlé dans un premier temps par la Préfecture (contrôle de la légalité) et dans un deuxième temps par le trésor public (contrôle de l'exécution du budget). Le Trésorier exécute les ordres du Maire (paiements ou encaissements), pas un seul denier ne circule dans la mairie, à l'exception des dépenses ou recettes des régies. Le Trésorier a la responsabilité de vérifier la bonne exécution du budget voté, recherche les redevables et leur accorde des délais pour faciliter le paiement des recettes ; il est assermenté et a une responsabilité pécuniaire personnelle. Ce travail est effectué en étroite collaboration avec les élus et les services municipaux. Ce système a certes un inconvénient puisque les fonds de la commune sont placés auprès de l'Etat, mais il a aussi des avantages :

- la ville bénéficie d'avances sur douzièmes,
- l'Etat assure le produit fiscal voté, il ne tient pas compte des impayés,
- la commune n'a pas de comptable à rémunérer.

Le Trésorier a également un rôle de conseil car il représente la plus grande banque de données (juridiques, analogiques, fiscales, comptables) en France dans le domaine communal. Le Ministère des Finances a un site internet sur lequel les communes peuvent trouver gratuitement tous les chiffres budgétaires et comptables afin d'en tirer des analyses en terme de comparaison. A l'heure actuelle y figurent tous les chiffres 2007 de toutes les communes de France. Il y a relevé aujourd'hui même quelques chiffres concernant Le Bouscat :

	Par habitant	Moyenne des communes de la même strate
Annuité de la dette	64 €	156 €
Produit de la taxe d'habitation	254 €	191 €
Charges de personnel	500 €	620 €

On peut également faire des comparaisons par rapport aux budgets, aux strates...

Il n'est pas juge de l'exécution des budgets et n'a pas à faire part de son sentiment quant à l'emploi des deniers publics ou à la manière dont ils sont perçus. Il est porteur, par le biais de son administration, de différentes offres de services :

- aide à la préparation budgétaire,

.../...

- analyses financières,
- participation à différentes commissions,
- conseil fiscal,
- démarches de la qualité comptable, les comptes de l'Etat étant certifiés depuis un an seulement,
- application informatique Helios porteuse de beaucoup d'avantages pour le fonctionnement, notamment une vision directe et en temps réel de toutes les opérations émises par les collectivités locales,
- offres de dématérialisation (budget, paie,..),
- charte de partenariat pour améliorer les relations et le travail,
- offres pour les moyens modernes de paiement (cartes bancaires, T.I.P., prélèvements...)
- gestion de trésorerie.

Il indique qu'il travaille en parfaite harmonie avec Le Bouscat tant avec les élus qu'avec les services financiers et techniques.

Il termine son intervention en abordant le sujet de la réforme des trésoreries qui va concerner Le Bouscat. Le but recherché est de supprimer la séparation qui existe entre l'ordonnateur et le comptable. Jusqu'à présent l'Etat se l'imposait lui-même puisqu'il y avait un service des impôts qui établissait l'impôt et un service du trésor public qui l'encaissait, ce qui posait des problèmes aux utilisateurs. L'interlocuteur fiscal unique que le trésor va devenir est en train de se mettre en place pour un meilleur service rendu. Par conséquent, les deux métiers exercés au trésor (percepteur d'impôts et associé des collectivités locales) vont être petit à petit séparés de manière à avoir des unités spécialisées. Ceci facilitera les contacts avec les contribuables, ils n'auront plus qu'un seul interlocuteur que ce soit pour des problèmes d'assiette ou de paiement. Il y a deux mois, la direction générale de la comptabilité publique, dont dépend le trésor, et la direction générale des impôts ont été supprimées au niveau de l'Etat et la direction générale des finances publiques a été créée. Cette réforme qui, pour l'instant, n'a touché que les ministères, ne tardera pas à être déclinée dans les départements (dans les landes à partir du 1^{er} janvier 2009 à titre expérimental).

M. LE MAIRE indique qu'il faut en effet s'attendre à une modification physique de la trésorerie du Bouscat. La ville est donc en attente de propositions concernant les locaux du centre Max Monichon.

M. FOURNIER se retire.

DOSSIER N° 4 : FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Monsieur ZIMMERMANN fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de février 2008.

La réunion cantonale du 7 avril 2008, présidée par Monsieur VINCENT, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 65 539 €.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide d'affecter cette somme aux opérations suivantes figurant au budget :

De réaliser en 2008 les opérations suivantes :

Voirie	
Eclairage Public	208 150.00
Espaces Verts	45 000.00
TOTAL	253 150.00

Autres investissements	
Travaux dans les Ecoles	76 000.00
Travaux dans les bâtiments sportifs	71 000.00
Travaux dans les crèches et haltes-garderies	30 200.00
TOTAL	177 200.00
TOTAL GENERAL TTC	430 350.00
TVA à la charge de la Commune	70 525.59
Montant HT (base subventionnable)	359 824.41

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 62400 € au titre de ces investissements,
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

Voirie	
• par emprunt, pour	101 260.00
• par autofinancement, pour	151 890.00
Autres investissements	
• par emprunt, pour	70 880.00
• par autofinancement, pour	106 320.00

Détails des Investissements choisis pour cette demande de subvention

		Voirie
1	Eclairage Public	208 150.00
	Enfouissement réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public rue Blanqui	188 150.00
	Eclairage Public Eysines/ rue Lavaud	20 000.00
2	Espaces Verts	45 000.00
	Réfection bâtiment espaces verts en très mauvais état Parc de l'Ermitage	25 000.00
	Aménagement espaces verts salle du conseil	20 000.00
Total voirie TTC		253 150.00
Autres investissements		
	Travaux dans les écoles	76 000.00
	Maternelle du Centre : installation stores dans le dortoir, changement stores brûlés classe 2 , pose cloison amovible entre classe et dortoir, mise en conformité installations électriques, pose menuiseries	21 000.00
	Maternelle Ermitage : pose de rideaux occultants classe 2, réfection sols classe 4, rénovation dortoir classe 1, réfection sols et murs classe 5, changement fenêtre couloir (sécurité vol).	25 000.00
	Primaire Centre 1 : rénovation des corniches, réfection toiture, mise en conformité des locaux à risques des primaires, mise en place diffuseur sonore	16 000.00
	Primaire Lafon Feline : peinture des portes, installation de jeux, réfection sol bibliothèque, réfection sols et peinture bureau Mme SEMINOR.	14 000.00
4	Travaux dans bâtiments sportifs	71 000.00

	Piscine : peinture, traitement des poutres et bandeaux, traitement des fissures par résine, étanchéité des pédiluves, reprise du dallage du solarium, modification des espaces verts	71 000.00
5	Travaux dans les crèches et haltes-garderies	30 200.00
	Crèche Associative « Trotte Menu » : équipement et mobilier de la nouvelle structure Champ de Courses.	30 200.00
Total autres investissements TTC		177 200.00
Total Général		430 350.00

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il s'agit en fait d'une répartition « arbitraire » avec l'aval du Conseil Général.

M. Dominique VINCENT explique la procédure de cette attribution. Le Conseil Général vote tous les ans à l'unanimité cette aide qu'il octroie au Conseiller Général de chaque canton. Celui-ci demande aux communes de son canton, ici en l'occurrence Le Bouscat et Bruges, de lui fournir des documents officialisant les dépenses de l'année précédente afin de vérifier que les sommes inscrites en dépenses ont bien été utilisées sur les chapitres désignés. Après contrôle, il transmet ce document aux services du Conseil Général pour la ventilation du budget en cours. Comme tous les ans, il a donc rencontré une première fois chaque commune pour établir un état des besoins, puis une deuxième pour décider en commun de la ventilation de ces sommes en fonction du nombre d'habitants. Il explique que la somme allouée a été modifiée cette année car il y a eu une augmentation de 5 % par rapport à l'an passé. Il précise qu'il a été demandé aux mairies de s'appuyer également sur l'agenda 21 afin qu'il y ait une logique sur l'ensemble des communes pour l'utilisation de ces fonds.

M. ABRIOUX explique qu'il a un problème de compréhension avec le second tableau, notamment avec la phrase qui est inscrite en-dessous : « d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante ». Il fait remarquer que le mot complémentaire signifie que l'on ajoute quelque chose. Or, si l'on inscrit 65 539 € et que l'on ajoute un financement complémentaire, le tableau n'est plus valable.

M. LE MAIRE ne le comprend pas ainsi. Le financement complémentaire représente ce que la ville apporte en complément de la subvention pour que l'équipement soit réalisé.

M. Dominique VINCENT précise que la mairie n'attend pas après le FDAEC pour réaliser des travaux, ils se feront avec ou sans subvention. En tant Conseiller Général, il contrôle que les actions envisagées correspondent aux grilles d'exécution de financement du Conseil Général, d'où l'appellation de complément. Le Conseil Général subventionne des opérations rentrant dans un cadre prévu par le FDAEC.

M. ZIMMERMANN explique que les collectivités publiques, lorsqu'elles subventionnent, demandent toujours l'intention d'usage de la subvention et le plan de financement. En effet, il serait aberrant de donner une subvention à une personne morale, fût-elle publique, sans connaître ses prévisions de financement pour une opération. La subvention du FDAEC ne sera versée que sur une réalisation constatée. L'ajustement du montant de 62 400 à 65 539 € va bien évidemment modifier le plan de financement, notamment la part de financement de la commune, et le tableau de la délibération va être rectifié en conséquence.

M. ABRIOUX comprend bien ces explications mais cela n'a rien à voir avec ce qu'il a évoqué. Si ce tableau est modifié c'est qu'il est faux. Il pense qu'il faudrait déjà dispatcher les 65 539 € dans les différentes sections (voirie ou investissement). C'est le mot complémentaire qui le gêne. Il préférerait la formulation « assurer le financement de la façon suivante ».

M. Dominique VINCENT précise qu'aujourd'hui l'assemblée ne travaille que sur un projet. Il ne deviendra exécutoire que lorsque la commission plénière l'aura voté et que la commission permanente aura fait passer ce même dossier en commission exécutive. Si pour une raison ou une autre, la commission permanente le rejetait, il est bien évident que le Conseil Général ne subventionnerait pas ces réalisations et que la commune devrait assumer seule ces dépenses, d'où

cette présentation. Le Conseil Municipal doit se prononcer ce soir pour que la commission permanente puisse se prononcer d'ici un mois.

M. LE MAIRE explique que le but de cette délibération est d'accepter un financement du Conseil Général tout en précisant les actions que la commune souhaite réaliser.

M. ABRIOUX est tout à fait d'accord sur le fait que la commune doit accepter toute contribution venant du Conseil Général ou de tout autre institution mais il est contre la formulation de cette délibération.

M. JUNCA pense que M. ABRIOUX aurait préféré que le deuxième tableau ne concerne que 370 000 €. Mais il précise que chaque délibération concernant une demande de subvention fait apparaître ce financement complémentaire et la part de la collectivité. Toutefois, il reconnaît qu'il y aurait une meilleure compréhension si la somme de 65 539 € était répartie sur l'ensemble des postes. Mais c'est le langage de subventionneur.

Le texte est ainsi modifié suite au conseil municipal :

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 65 539 € au titre de ces investissements,
- d'assurer le financement de la façon suivante :

<u>Voirie</u>	
• Conseil Général, pour	38 550.04
• par emprunt, pour	69 245.54
• par autofinancement, pour	103 868.30
• TVA à la charge de la commune, pour	41 486.12
<u>Autres investissements</u>	
• Conseil Général, pour	26 988.96
• par emprunt, pour	48 468.63
• par autofinancement, pour	72 702.94
• TVA à la charge de la commune, pour	29 039.47
<u>TOTAL TTC</u>	430 350.00

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

29 voix POUR

5 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD)

1 voix CONTRE (M. ABRIOUX)

DOSSIER N° 5 : TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2008-2009

RAPPORTEUR : MME MANDARD

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de nouvelle tarification de la saison culturelle 2008 – 2009, à savoir :

1-CATEGORIES DE TARIFS A L'UNITE (en euros) : 3 catégories de spectacles :

	Tarif normal	Tarif réduit 3 ^{ème} âge, groupes de dix, comités d'entreprises	Tarif spécial scolaires, étudiants (moins de 25 ans), demandeurs d'emploi
Spectacle A	30 €	22 €	12 €
Spectacle B	20 €	15 €	10 €
Spectacle C	10 €	8 €	5 €

Tarif enfant : pour les spectacles de catégorie A, 50 % du tarif spécial à partir du 2^{ème} enfant

2- PRIX : ABONNEMENT INDIVIDUEL

	Tarif spectacle A	Tarif spectacle B	Tarif spectacle C
De 3 à 5 spectacles pris	22 €	15 €	8 €
De 6 à 9 spectacles pris	18 €	13 €	7 €
De 10 à 14 spectacles pris	16 €	11 €	6 €

Une carte nominative sera délivrée et donnera droit à des « tarifs réduits » pour chaque spectacle supplémentaire pris en cours de saison.

3-AUTRES TARIFS**Tarifs hors catégorie : « Tango Métropolis »**

Tarif normal 33 €
 Tarif réduit : 25 €
 Tarif spécial : 15 €

« Anne Roumanoff »

Tarif normal 33 €
 Tarif réduit : 25 €
 Tarif spécial : 15 €

« La Vie devant soi »

Tarif normal 33 €
 Tarif réduit : 25 €
 Tarif spécial : 15 €

« Gulliver et Fils »

Tarif normal : 20 €
 Tarif réduit : 15 €
 Tarif spécial : 12 €
 Tarif exceptionnel : 50 € (2 adultes et 2 enfants obligatoirement)

Tarif auditorium : Adulte : 8 €
 Gratuit jusqu'à 18 ans

Tarif des mercredis des tout-petits : 2 € par enfant (avec 1 accompagnateur gratuit)

Jeunesses Musicales de France (encaissement de ce tarif par l'organisateur)

Tarif unique pour spectacle l'après-midi : 4 €

Dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Bruges, les habitants des deux communes titulaires d'un abonnement pourront bénéficier dans chacune des villes, sur présentation de leur carte, des conditions tarifaires concernant les spectacles à tarif réduit.

MME MANDARD explique ces augmentations par le fait qu'il y ait 24 spectacles contre 14 l'an passé pour le même budget et détaille les tarifs :

- les tarifs à l'unité ont été revus,
- deux catégories de spectacles sont maintenues,
- une catégorie C (10 €) a été rajoutée car la ville accueille des compagnies en résidence qui, en contre partie, offrent des spectacles gratuits aux enfants des écoles,
- les spectacles A (30 € au lieu de 25) et B (20 € au lieu de 15 €) ont été augmentés d'une part parce qu'ils n'avaient pas été revus à la hausse depuis 2003 mais surtout parce que la ville doit faire face à des augmentations considérables des contrats ; les communes voisines ont elles aussi pratiqué une hausse afin de réduire la différence entre les dépenses et les recettes,
- les tarifs réduits, pour demandeur d'emploi, et le tarif spécial sont maintenus mais il a été ajouté la mention « moins de 25 ans » car le troisième âge de l'université souhaitait en bénéficier,
- la deuxième partie est nouvelle car la commune désire développer les abonnements, c'est pourquoi il est proposé une tarification dégressive de 22 € à 16 € suivant le nombre de spectacles réservés ; plus de spectacles sont réservés, plus les tarifs diminuent en laissant une liberté de

choix des spectacles aux abonnés ; une carte nominative sera délivrée et donnera droit à des tarifs réduits pour chaque spectacle supplémentaire ; les tarifs spéciaux abonnés et réduits abonnés ont donc été supprimés car la Municipalité s'est rendue compte, notamment pour le dernier spectacle d'un niveau international, que les abonnés payaient 9 € alors que le tarif parisien était de 60 €. Il faut en effet prendre en considération le niveau des spectacles et surtout respecter les artistes qui n'apprécient pas que la tarification ne corresponde pas à la qualité de leurs spectacles. Ils l'ont fait remarquer ;

- comme tous les ans il y a des vedettes, 3 spectacles seront hors catégorie vu le prix des contrats et vu l'intérêt culturel qu'ils suscitent : Tango Métropolis, Anne Roumanoff et la vie devant soi, une pièce de théâtre qui a obtenu trois Molières récemment ;
- le principe du tarif spécial famille est conservé pour Gulliver et fils (2 adultes, 2 enfants),
- le tarif auditorium n'a pas changé.

Puis elle fait part d'une étude comparative qui a été faite avec trois communes à l'aide de trois documents projetés sur écran.

Avec le premier document, elle explique pourquoi elle a choisi ces communes et commente les tarifs qui y sont pratiqués :

- Bruges : c'est une ville voisine qui a signé une convention avec Le Bouscat afin que les abonnés bénéficient dans les deux villes de tarifs réduits ; elle a augmenté ses tarifs pour cette saison culturelle, ils sont passés de 31 € à 33 € pour le tarif A, de 23,50 à 27 € pour le tarif B et 16,50 € pour le tarif C ; il n'y a pas de tarif dégressif, ce sont des tarifs uniques par catégorie, même pour les abonnés .
- Le Pin Galan : il a certes un niveau de spectacles plus élevé qu'au Bouscat mais a tout de même des programmations similaires avec Le Bouscat : les tarifs passent de 31 à 62 € en fonction des spectacles ;
- Arcachon : elle a souvent une programmation comparable mais beaucoup plus importante en nombre mais pas en qualité : 37 € au lieu de 30, 25 € et 13 € ; il y a aussi des abonnements fidélité.

Le Bouscat est encore bien en-dessous de ces tarifs. Elle précise qu'elle n'a pas cité d'autres communes car les saisons ne sont pas comparables avec celle du Bouscat.

Avec le deuxième document, elle compare les tarifs de deux spectacles qui ont été programmés cette année au Pin Galan et qui le seront au Bouscat l'an prochain :

Venez sous la neige

Pin Galan	Ermitage
Plein tarif 31 €	30 €
Tarif réduit 24 €	22 €

Gulliver et fils

Pin Galan	Ermitage
Plein tarif 25 €	20 €
Tarif réduit 18 €	15 €

Cette enquête est certes assez succincte mais elle montre bien que les tarifs du Bouscat étaient bien en-dessous de ceux pratiqués dans les autres communes. Il était donc logique de les augmenter cette année.

Avec le troisième document, elle aborde le tarif des mercredis des tout-petits et rappelle que les entrées étaient gratuites l'an dernier. Or, la Municipalité a eu un retour négatif quant à cette pratique. En effet, les parents réservaient tous les spectacles à la fois, beaucoup d'enfants ne venaient pas, les places n'étaient pas annulées, ce qui brimait d'autres familles. C'est pourquoi cette année les réservations ne se feront que dans la semaine qui précède le spectacle. De plus, pour responsabiliser les parents, et avec leur accord, il a été décidé d'appliquer un tarif de 2 € (il est de 8 € au Grand Théâtre). La fréquentation des Bouscatais est très importante 81,38 % en moyenne, sauf un matin à 10 H 30 où il n'y avait que 52 %. Pour éviter que ce genre de problème ne se renouvelle, en accord avec Mme LECLAIRE, Adjointe aux Affaires Sociales, les places restantes seront proposées aux enfants des crèches. Leurs parents

participent déjà financièrement aux animations dans ces structures, leurs enfants pourront donc venir compléter la jauge de certains spectacles sans apport financier supplémentaire.

M. LE MAIRE fait remarquer qu'il est normal que la culture soit déficitaire, la ville se doit de proposer une culture de qualité à tous et pour tous les budgets. Néanmoins, ce déficit devenait beaucoup trop important. Il cite l'exemple du spectacle de quatuor qui était vraiment un summum de qualité musicale, d'humour et de poésie et pour lequel, malgré une jauge complète, la recette n'a couvert qu'un sixième de la dépense. Ce n'est donc plus possible, il faut être cohérent. Ce rattrapage est nécessaire, d'autant que nous demeurons encore en-dessous des tarifs pratiqués dans les autres communes et sachant que nous serons toujours largement déficitaires. Mais il faut en passer par là pour offrir aux Bouscatais des spectacles de qualité.

M. PRIKHODKO demande quel sera le tarif pour « Gulliver et fils ».

M. LE MAIRE répond qu'il s'agit du tarif spécial à 12 €.

M. ABRIOUX pense qu'il faudrait ajouter « à l'unité » dans le tableau intitulé « abonnement individuel » car, tel qu'il est libellé, on peut penser que l'on peut réserver 14 spectacles pour 16 €.

M. LE MAIRE reconnaît que l'on doit préciser « à l'unité » dans la délibération.

MME MANDARD fait remarquer que cette tarification est intéressante car les abonnés auront la possibilité de construire leur saison culturelle alors qu'auparavant il fallait réserver un « pack ».

M. LE MAIRE remercie tous ceux qui ont participé à la préparation de cette saison culturelle qui est d'une grande qualité et regrette que la commune soit cependant pénalisée par rapport aux 400 places de jauge.

Tableau modifié suite au Conseil Municipal

2- PRIX : ABONNEMENT INDIVIDUEL

	Tarif spectacle A à l'unité	Tarif spectacle B à l'unité	Tarif spectacle C à l'unité
De 3 à 5 spectacles pris	22 €	15 €	8 €
De 6 à 9 spectacles pris	18 €	13 €	7 €
De 10 à 14 spectacles pris	16 €	11 €	6 €

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 6 : INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

Les comptables des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, sont autorisés à leur fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- l'établissement des documents budgétaires et comptables,
- la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie,
- la gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises,
- la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Ces prestations ont un caractère facultatif. Pour en bénéficier, la collectivité doit en faire la demande au comptable intéressé. Lorsque le comptable a fait connaître son accord, l'attribution de l'indemnité fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le taux de l'indemnité peut être modulé en fonction des prestations demandées au comptable. Lorsqu'il y a lieu à modulation du taux de l'indemnité, la délibération arrête un taux en appliquant un pourcentage au montant maximum.

L'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal mais peut être supprimée ou modifiée pendant cette période, par délibération spéciale dûment motivée. Une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

L'indemnité est calculée par application d'un pourcentage à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années, à l'exception des opérations d'ordre. Les dépenses des services autonomes non personnalisés d'une commune ou d'un établissement public, ainsi que les dépenses des CCAS et des caisses des écoles annexées au compte de la collectivité sont ajoutées à celles de la commune ou de l'établissement public. Les opérations réciproques entre le budget principal et ses budgets annexes, constatées soit par une dépense du budget principal et une recette du budget annexe, soit l'inverse, ne constituent pas des opérations d'ordre. Elles peuvent être intégrées légalement dans l'assiette de l'indemnité. La commune garde la faculté de limiter l'assiette de l'indemnité aux masses budgétaires réelles.

En aucun cas, l'indemnité allouée par une collectivité ne peut excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

Les maires ont toute latitude pour apprécier l'opportunité de l'intervention du receveur municipal et fixer le montant de sa rémunération pour l'aide et les conseils qu'il peut apporter.

Suite aux élections du 9 mars 2008, je vous propose de poursuivre l'attribution de cette indemnité au profit de M. FOURNIER au taux maximum, jusqu'à la fin du présent mandat et / ou jusqu'au terme de son affectation à la Trésorerie Principale du Bouscat.

M. ABRIOUX désire savoir à combien peut se monter cette indemnité.

M. LE MAIRE lui indique que cette indemnité ne peut excéder le plafond légal de l'indice majoré 150, soit environ 8 000 € / an.

M. ZIMMERMANN précise que l'indemnité du trésorier principal du Bouscat n'est pas aussi élevée puisqu'elle dépend aussi des sommes qui transitent par la trésorerie. Il lui semble qu'elle avoisine les 3 000 € / an.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit plus précisément de 2 800 € / an.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 7: CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE CONTRAT OPERATIONNEL 2008

RAPPORTEUR : M. ZIMMERMANN

La Commune s'est engagée avec le Conseil Général de la Gironde dans une procédure de Contrat de Développement Durable (CDD).

Ainsi, par délibération en date du 18 novembre 2003, les orientations de développement de la convention d'objectifs, ont été approuvées. Cette convention d'objectifs a fait l'objet d'une signature conjointe par le Conseil Général de la Gironde et la Commune le 24 novembre 2003.

Constituée d'une convention d'objectifs pluriannuelle et d'un contrat opérationnel annuel, il avait été décidé d'engager cette procédure contractuelle jusqu'au 31 décembre 2006, afin d'ajuster ce dispositif à la durée du mandat des conseillers municipaux.

La loi du 15 décembre 2005 ayant prorogé d'un an la durée de ce mandat, le Conseil Général, par sa délibération en séance plénière du 19 décembre 2006 a, de ce fait, proposé de proroger le dispositif des CDD ainsi que la durée de validité des conventions d'objectifs jusqu'au renouvellement des exécutifs locaux. Il nous appartient de faire de même en ce qui concerne notre commune.

De plus, comme chaque année, nous entrons dans la phase de mise en œuvre d'un programme d'actions pour 2008. Il s'agit du contrat opérationnel 2008 regroupant l'ensemble des interventions du Département en faveur de la Commune pour cette année.

Le programme d'actions et les plans de financement prévisionnels ci-dessous ont été retenus par le Conseil Général pour l'année 2008 :

Actions	Estimation du coût de l'opération HT	Participation Conseil Général sollicitée	Autofinancement	Autres financements
Fonctionnement du R.A.M (Relais Assistantes Maternelles)	33 257.00	1906.00	Néant	31 351.00
Salon du Livre 2008	8 206.00	600.00	Néant	7 606.00
Acquisition d'instruments de Musique	8 260.00	3 304.00	2 974.00	1 982.00
Mobilier Salle Ermitage Compostelle	28 500.00	11 400.00	10 260.00	6 840.00
Acquisition d'une rampe handicapé Hôtel de ville	50 000.00	20 000.00	18 000.00	12 000.00
Eclairage intérieur Salle La Filolie	21 000.00	8 400.00	7 560.00	5 040.00
Stade Godard (agrandissement terrain rugby/pelouse/filet pare ballon)	160 000.00	64 000.00	57 600.00	38 400.00
Police Municipale : logiciel, système radio, radar cinémomètre, matériel spécifique)	19 500.00	7 800.00	7020.00	4 680.00
Parking Denis : mise en place sanitaire et aménagement	100 000.00	40 000.00	36 000.00	24 000.00
Réfection de la partie courante étanchéité de l'Eglise	100 000.00	40 000.00	36 000.00	24 000.00
Suite mise en place charte graphique, signalétique extérieure bâtiment, 1 ^{ère} tranche	30 000.00	12 000.00	10 800.00	7 200.00
Jeux de cour Maternelle Centre	50 000.00	20 000.00	18 000.00	12 000.00
Réfection toiture Maternelle Lafon Féline	35 000.00	14 000.00	12 600.00	8 400.00
Peintures garderie Primaire Centre 2	15 000.00	6 000.00	5 400.00	3 600.00
Réfection toiture Maternelle Centre	35 000.00	14 000.00	12 600.00	8 400.00
Réfection dortoir+ classe 2 et 3	12 000.00	4 800.00	4 320.00	2 880.00
Transfert crèche « Trotte Menu » en multi-accueil 20 places	443 000.00	70 000.00	223 800.00	149 200.00
Décompactage regarnissage Jean Jaurès	12 000.00	4800.00	4 320.00	2 880.00

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de proroger le dispositif des CDD ainsi que la durée de validité des conventions d'objectifs jusqu'au renouvellement des exécutifs locaux.
- d'approuver le contenu du Contrat de Développement Durable 2008 avec le Conseil Général de la Gironde
- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Général dans le cadre de ce contrat
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce contrat, et à engager toutes les démarches utiles.

M. LE MAIRE indique que la somme de toutes les actions proposées est de 1 160 723 € et que la participation du Conseil Général sollicitée est de 342 000 €.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 8 : MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

RAPPORTEUR : M. JUNCA

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création de 2 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe
Suppression de 2 postes d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe

Les adjoints administratifs territoriaux constituent un cadre d'emplois technique de catégorie C au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984.

Les membres du cadres d'emplois adjoints administratifs sont chargés de tâches administratives d'exécution, qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ce cadre d'emplois comprend les grades d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, adjoint administratif de 1ère classe, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

M. JUNCA explique que deux animatrices ont été mutées aux services au public suite au départ à la retraite de deux adjoints administratifs. La création de ces deux postes va permettre à ces deux personnes, qui étaient jusqu'à présent dans une phase « d'observation / formation », d'accéder à ces emplois administratifs.

M. LE MAIRE fait remarquer que ces mutations entrent tout à fait dans la politique de promotion interne et d'intégration des animateurs que mène la Municipalité. Elle a en effet le souci de veiller à ce que ces agents aient des propositions régulières pour leur permettre de quitter cette filière qui les lasse au fil du temps.

M. PRIKHODKO souhaite savoir si ces départs en retraite seront remplacés et s'il n'y aura pas de baisse d'effectif au sein de la collectivité.

M. LE MAIRE lui confirme.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 9 : REMUNERATION DES PEDIATRES DANS LES CRECHES

RAPPORTEUR : MME LECLAIRE

Par délibération du 16 décembre 2003, le Conseil municipal a fixé les vacations des médecins pédiatres extérieurs des crèches à 35.06 € de l'heure.

Nous vous proposons d'augmenter la vacation à 36 € de l'heure à compter du 1^{er} juin 2008.

Cette rémunération ne sera pas indexée.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 10 : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU P.L.I.E. (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Inscrit dans la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions, le PLIE est un dispositif financé par une ou plusieurs communes, et par le Fonds Social Européen. Son but : aider les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail (chômeurs de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires du RMI, de l'allocation spécifique de solidarité, de l'allocation parent isolé, les handicapés), toutes les personnes en difficulté d'accès au marché du travail, à qualification peu élevée ou inadaptée et qui manifestent une volonté et/ou une capacité à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle durable.

Ses trois fonctions principales sont :

- d'organiser des parcours d'insertion combinant accompagnement social, expérience de travail, formation et aide pour la recherche d'un emploi ;
- d'accompagner l'émergence de nouveaux projets d'insertion par l'activité économique sur le territoire ;
- de favoriser le rapprochement avec les acteurs économiques et par conséquent de contribuer au développement local et à la création d'emplois.

Le Maire étant Vice-Président de droit, la ville du BOUSCAT y est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

M. LE MAIRE rappelle que la commune a adhéré au P.L.I.E. à la fin de l'année 2007. Il propose MME LECLAIRE, qui est en charge de l'emploi, et M. Dominique VINCENT car beaucoup de personnes pris en charge par cet organisme relèvent de l'action jeunesse.

MME LECLAIRE précise qu'une dizaine de communes a adhéré au P.L.I.E. afin de mettre en commun un dispositif novateur financé par les communes et le fonds social européen. Le Bouscat et Bruges sont les derniers entrants. Il s'agit de pouvoir disposer de moyens supplémentaires et offrir plus de possibilités d'emplois à des personnes qui résident dans la commune et qui sont au chômage depuis un certain temps. La ville a donc recruté, fin janvier, une personne dont le salaire et les charges sociales sont intégralement remboursés par le P.L.I.E.. Cette personne ne s'occupe que des chômeurs très motivés car il faut l'être pour trouver un emploi fixe. En ce qui concerne Le Bouscat, l'objectif est de retrouver du travail pour 80 personnes en 2008. Pour l'instant ces personnes sont inscrites à l'A.N.P.E., sont bénéficiaires du R.M.I. et sont aussi envoyées par la M.D.S.I.. Cette opération se révèle déjà très positive : en trois mois, la référente a étudié une quinzaine de dossiers et cinq personnes ont déjà trouvé un emploi grâce à cet accompagnement alors qu'ils étaient en grande difficulté depuis plusieurs années.

M. LE MAIRE indique que c'est cet objectif qui avait le plus convaincu la Municipalité d'adhérer. En effet, le nombre de 80 personnes n'est pas négligeable pour une ville comme Le Bouscat.

M. Michel VINCENT explique que M. LE MAIRE lui a indiqué, lors de la réunion de préparation, qu'il n'y aurait pas d'ouverture à l'opposition pour cette désignation. C'est pourquoi il présente deux candidates : MME ROCHARD, qui travaille dans le secteur social, et MME BEGARDES, qui accompagne les porteurs de projets aquitains pour l'insertion de personnes en difficulté sociale et professionnelle.

M. LE MAIRE le remercie pour cette mise au point. La Municipalité avait en effet pour habitude de travailler en bonne intelligence et avait toujours fait preuve d'ouverture quand le dossier le méritait, et celui-ci l'aurait mérité. Cependant, compte-tenu d'un passé très récent, il lui a en effet confirmé le non désir d'ouverture. Il maintient ce qu'il lui a dit et l'assume totalement.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Liste présentée par M. BOBET	Liste présentée par M. Michel VINCENT
Odile LECLAIRE Dominique VINCENT	MME ROCHARD MME BEGARDES

- o a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- o b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 35

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 6
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]..... 29
- e. Majorité absolue..... 18

— **Ont obtenu :**

Liste présentée par M. BOBET :

24 VOIX

Liste présentée par M. Michel VINCENT :

5 VOIX

Les représentants élus par le Conseil Municipal au sein du P.L.I.E. sont donc :

- MME Odile LECLAIRE (titulaire)
- M. Dominique VINCENT (suppléant)

DOSSIER N° 11 : PARTICIPATION A L'OPERATION BUS PLAGE ETE 2008 ORGANISEE PAR LE CONSEIL GENERAL

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de la Gironde organise une opération baptisée « bus plage » destinée à permettre aux habitants de l'agglomération bordelaise qui ne partent pas en vacances de se rendre sur les plages du littoral girondin moyennant un tarif aller retour de deux euros.

Le groupe de terrain, instance de concertation du CUCS (contrat urbain de cohésion sociale, remplaçant le contrat de Ville depuis le 1/1/07), qui réunit la Ville, le bailleur social, le Conseil Général (MDSI), la CAF, les associations oeuvrant sur le quartier, a été saisi, en 2004, d'une demande des habitants pour bénéficier des transports à prix réduit dans le cadre de cette opération.

La ville participe à cette opération depuis 2005 et il est souhaitable de reconduire cette action cet été.

En effet, de nombreux habitants du quartier Lyautey-Champ de Courses ne partent pas en vacances l'été. Or, les plages sont facilement accessibles depuis leur lieu de résidence, par les transports en commun. Le quartier prioritaire du Bouscat est desservi par plusieurs lignes de bus qui permettent de rejoindre les plages océanes de Lacanau, du Porge et des lacs (Carcans Maubuisson). Celle de Lacanau passe sur la Route du Médoc.

Cette action n'est cependant pas limitée à ce périmètre géographique et elle concerne l'ensemble de la ville. Ainsi, les habitants du Bouscat désireux d'organiser des journées plage pourront bénéficier de ce tarif aller-retour de 2€/personne et de la gratuité pour les moins de 5 ans.

La qualité des vacances des jeunes et des familles est ainsi réellement améliorée.

Suite aux échanges avec le Conseil Général, notre participation à l'opération « Bus Plage » est fixée selon les conditions suivantes (financièrement identiques pour toutes les villes) : pour l'été 2008, du 30 juin au 31 août :

- Les habitants du Bouscat auront accès au tarif Bus tous les jours de la semaine, aux horaires et points d'arrêts des services indiqués dans les fiches horaires des lignes N° 701 et 702, compte tenu des précisions ci-dessous :
 - Pour la ligne 701- Bx-Le Porge, le départ des services Bus-Plage s'effectuera à l'arrêt de la ligne sur la commune de Mérignac « Grand Louis »
 - Pour la ligne 702 - Bordeaux-Lacanau, seuls les services aller de 9 h 15 et 10 h 15 et retour de 18 h 30 et 19 h 30 sont accessibles au tarif Bus-Plage. Un seul point d'arrêt est prévu au Bouscat : "rue R. Lavigne".

- L'aller et le retour doivent se faire dans la même journée.
- opération à destination des jeunes (moins de 20 ans) et des familles (minimum 1 adulte + 1 enfant)
- coût du transport évalué par le transporteur à 6 euros par personne
- tarif proposé aux usagers : 2 euros l'aller-retour par personne
- gratuité pour les enfants de moins de 5 ans
- participation du Conseil Général par aller-retour de 2 euros
- participation de la Ville par aller-retour de 2 euros
- carte « bus plage » éditée par le Conseil Général et délivrée gratuitement par la ville (photo + justificatif de domicile + livret de famille)
- coût de revient partagé : 0,4 €/carte remboursé par la Ville au Conseil Général
- communication par affichage sur les cars, dans les diverses publications municipales, Conseil Général, Internet et Offices du Tourisme concernés et dans les collèges et écoles des villes concernées
- impression des affiches et plaquettes prise en charge par le Conseil Général.

Je vous propose d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention correspondante avec le Conseil Général et à engager les dépenses, selon les conditions précitées.

M. Dominique VINCENT fait remarquer que, même au Bouscat, il y a des familles en difficulté. C'est pourquoi il faut se féliciter de ce partenariat avec le Conseil Général qui leur permet de se rendre à la plage pour une somme modique de 2 €.

M. LE MAIRE précise que cette opération a débuté en 2004. Il y a d'ailleurs une fréquentation stable des familles bouscataises :

- en 2006, 38 cartes familles ont été distribuées et 36 en 2007,
- en 2006, 132 cartes juniors et 130 en 2007.

M. ABRIOUX pense que c'est une excellente initiative et indique que son groupe y est vraiment favorable.

M. LE MAIRE le remercie.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 12 : ECHANGE DE TERRAIN RUE EDOUARD BRANLY ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA VILLE DU BOUSCAT

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Le réaménagement du domaine public rue Edouard Branly aux abords du nouveau groupe scolaire Jean Jaurès entraîne des régularisations foncières par voie d'échange.

C'est ainsi que la Communauté Urbaine de Bordeaux procéderait à deux détachements du domaine public communautaire pour une superficie totale de 437 m² au bénéfice de la Ville du Bouscat qui lui céderait en contrepartie deux emprises à détacher des parcelles communales cadastrées AE 315 et AH 21 d'une superficie totale de 153 m² telles que figurées sur les documents d'arpentage ci-joints.

Compte tenu du caractère d'utilité publique que présente la restructuration du groupe scolaire Jean Jaurès et de la nature des emprises concernées, cet échange peut être envisagé à titre gratuit.

Dans ce but, je vous demande

- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à cet échange,
- ❖ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces régularisations foncières.

M. JUNCA explique que cet échange va permettre l'entretien des espaces, voire l'implantation des équipements publics, en fonction des compétences des deux collectivités.

M. LE MAIRE précise qu'il s'agit d'alignement de trottoir et du parvis de l'école Jean Jaurès.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 13 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DES TELECOMMUNICATIONS RUE BLANQUI (PARTIE COMPRISE ENTRE L'AVENUE VICTOR HUGO ET LA RUE MONDON)

RAPPORTEUR : M. JUNCA

M. JUNCA souhaite apporter une réponse à la question que M. ABRIOUX avait posée lors d'un précédent conseil municipal concernant la répartition des coûts d'enfouissement dans le passé et actuellement. En fait, les participations de la Ville et de France Télécom diffèrent depuis 2004 car un certain nombre d'accords nationaux a été passé entre la F.N.C.C.R. (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), l'Association des Maires de France d'un côté et France Télécom de l'autre. Avant 2004, l'ensemble des coûts d'enfouissement était en totalité à la charge des communes alors que depuis 2004, les répartitions s'effectuent de la façon suivante :

- génie civil :

- fourniture du matériel, tuyaux, chambres complètes, coffrets : 100 % pour France Télécom
- réalisation de l'étude : 100 % pour la Ville
- ouverture et remblaiement de la tranchée : 100 % pour la Ville

- équipement de communication électronique : 49 % pour la Ville et 51 % pour France Télécom

- Equipements privatifs : 100 % pour la Ville.

Il fait remettre des tableaux récapitulatifs à M. ABRIOUX. Ces explications vont permettre de mieux comprendre les deux délibérations qui suivent puisqu'il est fait référence à ces répartitions. Deux dossiers (N° 13 et 14) concernent la rue Blanqui, ceci est lié à la programmation de voirie qui est prévue en deux temps.

La Communauté Urbaine de Bordeaux, 7° circonscription voirie, en accord avec la Ville, a programmé des travaux de restructuration générale de la rue **BLANQUI (dans la partie comprise entre l'avenue Victor Hugo et la rue Mondon)**. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et des Télécommunications.

FRANCE TELECOM, de son côté, nous demande de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des infrastructures souterraines nécessaires à la dissimulation de son réseau téléphonique dans la portion de voie énoncée ci-dessus.

le financement des opérations sera réparti de la façon suivante :

FRANCE TELECOM aura en charge :

Pour le Génie Civil : (un montant de 1 060.78 € H.T qui sera versé par France Télécom à la Ville du Bouscat) comprenant :

- Fourniture du matériel, tuyaux, chambres complètes, coffrets

51 % des Frais des équipements de communication électroniques :

(un montant de 2 697.90 € H.T pris en charge directement par France Télécom) comprenant :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

LA VILLE DU BOUSCAT aura en charge :

Pour le Génie Civil :

- Réalisation de l'étude de génie civil

- Ouverture et remblaiement de la tranchée, pose des fourreaux en domaine privé, pose des fourreaux et chambres en domaine public

49 % des frais des équipements de communication électroniques :

(un montant de 2 592.10 € H.T qui sera versé par la Ville du Bouscat à France Télécom) comprenant :

- Etudes, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

Afin de faciliter le déroulement des travaux, FRANCE TELECOM pré-financera les travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune selon les conditions fixées dans ladite convention.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet de formaliser les conditions précitées.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 14 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DES TELECOMMUNICATIONS RUE BLANQUI (PARTIE COMPRISE ENTRE LA RUE MONDON ET L'AVENUE DE TIVOLI)

RAPPORTEUR : M. JUNCA

La Communauté Urbaine de Bordeaux, 7^e circonscription voirie, en accord avec la Ville, a programmé des travaux de restructuration générale de la rue **BLANQUI (dans la partie comprise entre la rue Mondon et l'avenue de Tivoli)**. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et des Télécommunications.

FRANCE TELECOM, de son côté, nous demande de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des infrastructures souterraines nécessaires à la dissimulation de son réseau téléphonique dans la portion de voie énoncée ci-dessus.

le financement des opérations sera réparti de la façon suivante :

FRANCE TELECOM aura en charge :

Pour le Génie Civil : (un montant de 1 097.87 € H.T qui sera versé par France Télécom à la Ville du Bouscat) comprenant :

- Fourniture du matériel, tuyaux, chambres complètes, coffrets

51 % des Frais des équipements de communication électroniques :

(un montant de 2 111.40 € H.T pris en charge directement par France Télécom) comprenant :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

LA VILLE DU BOUSCAT aura en charge :

Pour le Génie Civil :

- Réalisation de l'étude de génie civil
- Ouverture et remblaiement de la tranchée, pose des fourreaux en domaine privé, pose des fourreaux et chambres en domaine public

49 % des frais des équipements de communication électroniques :

(un montant de 2 028.60 € H.T qui sera versé par la Ville du Bouscat à France Télécom) comprenant :

- Etudes, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

Afin de faciliter le déroulement des travaux, FRANCE TELECOM pré-financera les travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune selon les conditions fixées dans ladite convention.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet de formaliser les conditions précitées.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 15 : CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU DES TELECOMMUNICATIONS CARREFOUR PRECEINTE – BAUDIN - BARBUSSE

RAPPORTEUR : M. JUNCA

La Communauté Urbaine de Bordeaux, 7^e circonscription voirie, en accord avec la Ville, a programmé des travaux de réaménagement du carrefour Préceinte, Baudin et Henri Barbusse. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques et des Télécommunications.

FRANCE TELECOM, de son côté, nous demande de signer une convention ayant pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de réalisation des infrastructures souterraines nécessaires à la dissimulation de son réseau téléphonique dans la portion de voie énoncée ci-dessus.

le financement des opérations sera réparti de la façon suivante :

FRANCE TELECOM aura en charge :

Pour le Génie Civil : (un montant de 969.18 € H.T qui sera versé par France Télécom à la Ville du Bouscat) comprenant :

- Fourniture du matériel, tuyaux, chambres complètes, coffrets

51 % des Frais des équipements de communication électroniques :

(un montant de 1 876.80 € H.T pris en charge directement par France Télécom) comprenant :

- études, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

LA VILLE DU BOUSCAT aura en charge :

Pour le Génie Civil :

- Réalisation de l'étude de génie civil
- Ouverture et remblaiement de la tranchée, pose des fourreaux en domaine privé, pose des fourreaux et chambres en domaine public

49 % des frais des équipements de communication électroniques :

(un montant de 1 803.20 € H.T qui sera versé par la Ville du Bouscat à France Télécom) comprenant :

- Etudes, ingénierie, recette de conformité, mise à jour de la documentation
- Dépose de l'aérien, pose en souterrain
- Matériel de câblage

Afin de faciliter le déroulement des travaux, FRANCE TELECOM pré-financera les travaux dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et se fera rembourser par la commune selon les conditions fixées dans ladite convention.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet de formaliser les conditions précitées.

M. JUNCA explique qu'il a été décidé de mettre en place un giratoire pour répondre à des problèmes de vitesse dans ce quartier.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 16 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES : CARREFOUR BAUDIN / PRECEINTE / BARBUSSE

RAPPORTEUR : M. JUNCA

La Communauté Urbaine de Bordeaux, 7° Circonscription Voirie, a prévu dans la programmation voirie 2008, en accord avec la Ville du Bouscat, des travaux d'aménagement d'un giratoire au carrefour des rues Baudin / Préceinte / Barbusse. Dans le cadre de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement des réseaux électriques.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG), au titre de l'article 8 du cahier des charges dudit syndicat, une aide financière de 20 % du montant H.T des travaux + maîtrise d'œuvre. Le plan de financement serait ainsi établi :

Carrefour Baudin / Préceinte / Barbusse :

Montant H.T des travaux :	41 920.58 €
Maîtrise d'œuvre 7 % :	2 934.44 €
Montant Total H.T. :	44 855.02 €
Participation Communale 40 % du H.T :	17 942.00 €
Participation EDF Services Gironde 40 % du H.T :	17 942.00 €
Participation SDEEG 20 % du H.T :	8 971.00 €

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat précité.

M. JUNCA précise que les dossiers précédents ont été présentés afin de régler des questions relatives aux conventions avec France Télécom, celui-ci concerne une demande de subvention auprès du S.D.E.E.G., puisqu'il s'agit d'une nouvelle opération, telle est la procédure.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 17 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX ET LA VILLE DU BOUSCAT CONCERNANT L'ECLAIRAGE PUBLIC DU CENTRE VILLE

RAPPORTEUR : M. JUNCA

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Ville (place Gambetta, Voie nouvelle, place Jean Jaurès, rue Emile Zola et rue Coudol) effectués par la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Ville du Bouscat a projeté une rénovation complète de l'éclairage public qui prévoit la mise en place de 85 candélabres.

La maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation de ces travaux d'éclairage public est assurée par la Ville du Bouscat.

La commune du Bouscat sollicite, auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la réalisation de ces travaux, le versement d'un fonds de concours dont la présente convention a pour objet d'arrêter les modalités de versement.

Ce fonds de concours sera plafonné à 50 % du coût prévisionnel H.T des travaux, hors subvention, comprenant la mise en place des gaines, massifs de fondation, câbles de l'éclairage public, passage des câbles et branchements unilatéral (tranchée, démolition de la partie dure, gaine diamètre 75, câbles 25, grillage avertisseur, sable de protection), socles et 85 candélabres.

Ce montant sera ajusté au vu d'un état récapitulatif des dépenses exposées et au vu des candélabres choisis par la commune. En effet, les prix des candélabres pris en compte dans le calcul du fonds de concours sont plafonnés selon un barème fixé par la Communauté Urbaine défini dans la-dite convention.

Si le matériel choisi par la commune a un montant supérieur au-dit barème, le surcoût sera supporté par la commune et n'entre pas dans la base de calcul du fonds de concours.

Conformément à l'article L. 5214-26 du C.G.C.T, le montant total du fonds de concours ne pourra excéder la part du financement HT assurée, hors subventions, par la Commune.

Montant du fonds de concours :

Coût prévisionnel des travaux = **226 740.24 € H.T**

Montant du fonds de concours versé par la CUB (226 740.24 € : 2) = **113 370.12 € H.T**

Je vous propose d'autoriser M. LE MAIRE à signer la convention annexée à la présente délibération, laquelle a pour objet d'arrêter le principe et de déterminer les modalités de l'intervention financière de la Communauté Urbaine.

M. LE MAIRE fait remarquer que ce type de délibération revient très souvent, cela a été le cas pour la Route du Médoc et les Allées de Boutaut récemment.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

30 POUR

5 ABSTENTIONS (MM. ASSERAY, PASCAL, BARRIER, MMES DE PONCHEVILLE, DESON)

**DOSSIER N° 18 : MISE EN LUMIERE DU CENTRE VILLE DU BOUSCAT LOT 1 –
INSTALLATION - AVENANT N° 1**

RAPPORTEUR : M. JUNCA

CHAPITRE 1 – OBJET DE L'AVENANT N° 1 :

Le présent avenant a pour objet d'étendre le réseau d'éclairage public afin de répondre aux exigences photométriques et de sécurité de la voie nouvelle, côté place Gambetta.

Pour ce faire, des travaux de génie civil et la pose de massifs en béton sont nécessaires. Le montant de ces travaux s'élève à 7 989.15 € T.T.C.

CHAPITRE 2 – INCIDENCE FINANCIERE DE L'AVENANT – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ :

Le nouveau montant du marché T.T.C en Euros s'élève à :

.../...

DESIGNATION	MONTANT H.T	T.V.A	MONTANT TTC
Marché de base	155 169.31	30 413.18	185 582.49
Avenant N° 1	6 679.89	1 309.26	7 989.15
Nouveau montant du Marché	161 849.20	31 722.44	193 571.64

Le nouveau montant H.T. en euros du marché s'élève en conséquence à la somme de :

CENT SOIXANTE ET UN MILLE HUIT CENT QUARANTE NEUF EUROS ET VINGT CENTIMES

La prise en compte de l'avenant augmente la masse initiale du lot N° 1 du marché de : 4,30 %.

M. Michel VINCENT indique que son groupe conteste le principe de cet avenant car il a du mal à suivre l'évolution de ce dossier.

M. LE MAIRE explique qu'il y a souvent des avenants car au fur et à mesure de l'avancement des travaux on s'aperçoit de certaines choses à modifier. En l'occurrence, il s'agit d'un problème de sécurité photométrique le long du trottoir de la Charmille, cela fait partie des aléas de tous les chantiers. Il faut donc prévoir la mise en place avec le génie civil de quatre candélabres supplémentaires pour y remédier.

M. Michel VINCENT pense qu'il aurait dû être possible de le prévoir dès le début.

M. LE MAIRE répond que si les maîtres d'œuvre, architectes et autres conseils prévoient tout depuis le début il y aurait en effet moins d'avenants présentés en Conseil Municipal. Il serait lui-même très heureux si cela se passait ainsi.

M. ABRIOUX trouve lui aussi que cette situation est anormale, ces travaux auraient dus être inclus dans les premières prévisions. Il avait déjà contesté le nombre de 85 candélabres lors d'un précédent Conseil Municipal, il est donc contre ce complément.

M. LE MAIRE explique que les quatre candélabres en question étaient déjà inclus dans les 85, ils ne se rajoutent pas.

M. ABRIOUX fait remarquer que dans ces conditions ils ne sont pas complémentaires.

M. LE MAIRE répète qu'ils faisaient partie du marché.

M. ABRIOUX demande combien il y a de candélabres en tout.

M. LE MAIRE répond qu'il y en a 95 en tout (un appel d'offres pour 85 et un M.A.P.A. pour 10). Les quatre en question se trouvent bien dans les 85 qui ont été soumis à l'avis de la C.A.O..

M. ABRIOUX est contre cette proposition car il pense que l'étude a été mal faite.

M. LE MAIRE répète qu'il préférerait lui aussi que les maîtres d'œuvre et architectes ne se trompent jamais et fassent des prévisions tout à fait conformes à la réalité. Ce serait tellement plus simple, il n'y aurait pas d'avenant. Malheureusement, il y a souvent des imprévus et c'est pour cela que les architectes ont une marge d'erreur et de tolérance de 5 %.

M. ABRIOUX regrette cette situation et signale qu'il n'en est pas de même dans certains pays, notamment aux Etats-Unis.

M. LE MAIRE pense qu'il ne faut pas prendre systématiquement les Etats-Unis comme exemple.

M. JUNCA est tout à fait d'accord avec le raisonnement de M. ABRIOUX. Cependant, quand une collectivité fait appel à des compétences extérieures qu'elle rémunère, que ce soit des maîtres d'œuvre délégués ou des architectes, elle s'attend, eu égard justement à leurs compétences, à ce qu'ils lui garantissent un chantier sans problème. Mais à un moment donné, quand l'autorité municipale se retrouve confrontée à un problème de sécurité dans une zone très fréquentée par les usagers en général et la jeunesse en particulier, elle n'a pas le choix, d'autant plus qu'elle sait que la commission de sécurité ne donnera pas son aval. La Municipalité, tout en regrettant elle-aussi que les prévisions faites par des experts se révèlent fausses, est obligée d'effectuer ces travaux supplémentaires, ou bien le chantier s'arrête et il n'est pas ouvert au public.

M. ABRIOUX pense que cela pose un problème au niveau des appels d'offres car, si l'on ajoute plusieurs avenants, certaines sociétés auraient peut-être été plus compétitives pour ce marché que celle qui a été choisie.

M. LE MAIRE rappelle qu'en ce qui concerne l'appel d'offres le nombre de candélabres n'a pas varié. La prévision du maître d'œuvre a fait défaut sur quatre candélabres mais ils ont été prévus entretemps dans l'appel d'offres. Ce soir, le Conseil Municipal doit juste se prononcer sur le coût des travaux de génie civil qui doivent être effectués, pas sur l'achat de candélabres.

M. ABRIOUX est méfiant car il pense que l'on peut faire passer n'importe quoi en évoquant des problèmes de sécurité.

M. LE MAIRE ne partage pas cet avis, pour lui la sécurité est primordiale.

M. ABRIOUX comprend bien qu'il faille en passer par là.

M. JUNCA confirme que, pour le moment, la commune est en effet obligée d'en passer par là, elle est obligée d'acter ces travaux nécessaires. Après elle aura peut-être des possibilités de recours contre les prestataires auxquels elle a fait appel, comme c'est le cas pour le chantier de l'école Jean Jaurès. Là aussi, il a bien fallu continuer les travaux lorsque l'amiante a été découverte.

Cette proposition est approuvée à la MAJORITE :

24 voix POUR

6 voix CONTRE (MM. ABRIOUX, ASSERAY, PASCAL, BARRIER, MMES DE PONCHEVILLE, DESON)

5 ABSTENTIONS (M. Michel VINCENT, MME BORDES, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, MME ROCHARD)

DOSSIER N° 19 : AVENANT N° 1 AU MARCHE ENTRETIEN PISCINE

RAPPORTEUR : M. Dominique VINCENT

Le contrat d'entretien des installations de chauffage, traitement d'air, traitement et filtration d'eau et nettoyage de la piscine arrive à échéance le 1er Août 2008.

Le contrat d'entretien des installations de chauffage arrive à échéance le 30 septembre 2008.

Cet avenant a pour but de prolonger le contrat de la piscine jusqu'à la date échéance du contrat des bâtiments communaux pour que les deux contrats ne fassent plus qu'un.

Cette proposition est approuvée à l'UNANIMITE.

DOSSIER N° 20 : QUESTIONS ORALES DIVERSES

1) MME BEGARDES : loisirs pour les enfants cet été

MME BEGARDES demande :

- comment la Municipalité compte informer les familles des loisirs qui seront proposés cet été aux enfants, et surtout aux adolescents, par les centres de loisirs et les clubs sportifs, ainsi que des aides dont ils peuvent bénéficier pour pouvoir y participer,

- qu'un stade reste ouvert durant tout l'été,
- si Le Bouscat est inscrit à « Aventures Gironde Points forts Animations », une quarantaine d'activités organisées par le Conseil Général et qui s'adressent plus particulièrement aux adolescents.

M. LE MAIRE lui fait remarquer qu'elle a posé quelques affirmations qu'ils ne peut pas accepter. A l'entendre, le Conseil Général fait tout pour les jeunes et la Ville ne fait rien. C'est une manière assez politique de voir les choses et il ne la partage pas. Concernant les stades, il est quasiment impossible de les laisser ouverts durant tout l'été, ils ont besoin d'entretien, de réensemencement, de tonte et de réparations. C'est le seul moment où tout cela peut être fait.

MME BEGARDS se demande comment font les autres communes, notamment Bordeaux avec le Grand-Parc.

M. LE MAIRE pense qu'elles font de même.

MME BEGARDS signale que plusieurs parents amènent leurs enfants sur les stades l'été, ils en trouvent toujours un ouvert sur la C.U.B..

M. LE MAIRE pense en effet que cela est possible si l'on prend en considération les 27 communes de la C.U.B..

MME BEGARDS indique que beaucoup de parents sont choqués de voir que la Municipalité ne laisse pas un stade ouvert pour les jeunes en été, ce qui les oblige à aller au Grand-Parc.

M. LE MAIRE ne comprend pas pourquoi les administrés choqués s'adressent toujours à elle pour lui exposer leur problème alors qu'ils n'interpellent pas le maire de la ville. Il reçoit pourtant beaucoup de courrier mais aucun de cette nature. Il tient à la rassurer, les adolescents bouscatais ont beaucoup de propositions.

M. JUNCA a plusieurs niveaux de réponse à apporter :

- sur le terme « choqués » il pense qu'il doit y avoir des gens plus choqués dans d'autres communes qu'au Bouscat, en mars dernier ils étaient près de 66 % à ne pas l'être ;
- l'ouverture des stades aux enfants est certes une bonne chose mais encore faut-il les encadrer pour des raisons de sécurité car la ville est responsable,
- quant à la communication, il pense qu'elle n'est pas si mauvaise puisque les activités proposées l'été sont extrêmement fréquentées ; cette année encore, la commune utilisera les supports de communication habituels tels que les parutions municipales, le site internet, les relais C.L.S.H. et garderies périscolaires ; il précise qu'il y a eu cette après-midi même une réunion afin de concevoir, pour la rentrée prochaine, des nouveaux supports à l'intention des jeunes ; ils ne pouvaient pas être réalisés avant en raison de la période préélectorale ; ces supports seront identifiés en fonction de trois tranches d'âge : les 0 /10, les 10/15 et les 15/18 ans ;
- enfin il ne peut pas laisser dire qu'il n'y a rien au Bouscat pour les adolescents ; il s'engage à lui fournir une liste exhaustive de toutes les activités qui leur sont proposées sur la commune, il cite entre autres Jeunes Loisirs et Nature, le Patronage, Ricochet ; de plus, il va lui adresser deux documents officiels élaborés par des experts qui font foi et que l'on ne peut pas teinter de partialité ou de subjectivité : un rapport de la C.A.F., eu égard aux activités jeunesse, et le rapport de la Direction de la Jeunesse et des Sports où il est spécifié que Le Bouscat a une offre tout à fait satisfaisante pour cette tranche d'âge. Après cette lecture, il espère qu'elle modèrera ses propos car il n'admet pas qu'on lance des affirmations fausses pour des finalités politiques.

MME BEGARDS pense qu'il devrait se mettre à jour concernant les activités des jeunes d'aujourd'hui.

M. JUNCA considère cette phrase comme une insulte et pense que cela peut être assimilé à de la malhonnêteté intellectuelle. La Municipalité a des preuves de ses actions. Il comprend bien qu'elle ait des mots d'ordre de son parti pour lancer quelques invectives mais il a les preuves que ses allégations sont fausses : ces rapports officiels évaluent et apprécient l'activité de la commune.

2) M. ABRIOUX : doléances de commerçants

M. ABRIOUX déclare avoir reçu des doléances de certains commerçants du centre ville du Bouscat. Une note leur a été adressée pour les prier d'aller se garer sur le parking Formigé afin de libérer le peu de places de stationnement restantes au centre. Il était mentionné que le personnel de la Mairie avait reçu les mêmes consignes. Or, selon eux, certains agents ne les respectent pas.

M. JUNCA indique qu'il est l'auteur de ce courrier qui a été adressé aux commerçants. La Municipalité avait en effet remarqué que plusieurs voitures ventouses du centre ville appartenaient certes au personnel mais aussi à beaucoup de commerçants. Il n'était pas rare de voir le patron et ses deux salariés stationnaient devant le magasin alors que lui-même se plaignait parce que ses clients ne pouvaient pas accéder à son commerce. Il est ravi d'apprendre que son courrier ait eu cet effet puisqu'il semble qu'aujourd'hui, d'après les dires de M. ABRIOUX, tous les commerçants se garent sur le parking Formigé et qu'il n'y ait plus que le personnel qui stationne au centre. Il pense tout de même que la réalité doit être un tout petit peu plus nuancée. Il précise que ce courrier a été doublé d'une note à la signature du Directeur Général des Services pour inciter l'ensemble des employés municipaux qui travaillent dans le bâtiment de la Place Gambetta à aller également sur ce parking ; il leur a même été précisé qu'il ne suffisait pas de stationner derrière l'Eglise. Il espère donc que les agents suivront l'exemple des commerçants qui, pour une fois, donne l'exemple.

M. LE MAIRE indique qu'il se gare tous les jours sur ce parking et qu'il y a toujours de la place.

M. ABRIOUX tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une remarque personnelle, ce sont les commerçants du centre qui lui ont demandé de saisir le Conseil Municipal de ce problème.

MME MANDARD a elle-même eu une conversation avec des commerçants qui dénoncent certains de leurs collègues. Ils lui ont même dit qu'il allait falloir verbaliser à la fin des travaux.

M. JUNCA fait remarquer qu'il y avait le même problème à la Barrière du Médoc et qu'il n'y avait pourtant pas d'agents municipaux dans ce secteur.

3) M. ABRIOUX : prochain Conseil Municipal

M. ABRIOUX demande la date du prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE lui répond qu'il se tiendra le 8 Juillet à 18 H 30.

La séance est levée à 21 H 40.